



## *Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant de La Réunion*

*Stratégie et Prospective du Schéma  
à l'horizon 2020*

*Schéma régional  
adopté par la Commission permanente de  
la Région Réunion le 1 juillet 2014*



# SOMMAIRE

➤	Introduction au schéma	P. 3
➤	L'esprit du schéma	P. 11
➤	Rappel des principaux éléments de diagnostic	P. 13
➤	La structuration du schéma des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant à La Réunion autour de 5 leviers prioritaires	P. 32
➤	Plan d'actions	P. 35
➤	Mise en œuvre du schéma	P. 72
➤	Conclusions	P. 78



➤ **Introduction au Schéma Régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant de La Réunion**



## Un schéma construit avec l'ensemble des acteurs de la filière

- *Les politiques culturelles et notamment les politiques de soutien au spectacle vivant traversent une période de mutation. Ce constat est partagé par de nombreux territoires en métropole et en outremer, et s'inscrit à fortiori dans un contexte de crise et de contraintes financières pour les collectivités territoriales.*
- *L'éco-système du spectacle vivant est en effet impacté par des changements structurels dans l'organisation professionnelle de la filière et se doit d'anticiper notamment la réforme probable du régime d'indemnisation des intermittents, l'acte 3 de la décentralisation qui vont dessiner de nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.*
- *Face à des contraintes budgétaires fortes pour l'Etat et les collectivités territoriales, les politiques culturelles, et notamment les politiques de soutien au spectacle vivant doivent être plus structurées, plus efficaces et davantage évaluées. Ces politiques culturelles doivent également être co-construites et appropriées par l'ensemble des acteurs culturels et des populations pour être véritablement efficaces.*
- *Dans ce contexte général, la Région Réunion et la Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien ont souhaité en octobre 2012 engager une réflexion pour l'élaboration d'un schéma des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant à La Réunion qui viendra conforter le travail de fond entrepris quotidiennement par les salles depuis plus de 20 ans.*
- *La Région Réunion et la DACOI ont ainsi engagé une démarche participative qui a permis de réunir plus de 120 acteurs de la filière du spectacle vivant, et en particulier les collectivités territoriales, intercommunalités, communes opératrices de projets, et les responsables des salles et lieux concernés... mais aussi les artistes, les compagnies, les opérateurs du spectacle vivant à La Réunion.*
- *Cette démarche de concertation a favorisé l'expression des différentes sensibilités des parties-prenantes, et permis de prendre la mesure des attentes, des initiatives et des propositions de chacun, pour engager in fine un projet collectif qui implique pleinement les acteurs réunionnais dans les futures politiques imaginées.*

## Une filière à part entière qui s'est structurée au fil du temps et qui est confrontée à des mutations profondes

- *Le spectacle vivant à La Réunion est une filière à part entière qui réunit une trentaine de lieux équipements publics, salles de création et de diffusion, représente près de 180 emplois, et un budget global de 16,8 millions d'euros.*
- *Dans le cadre de la décentralisation à partir des années 1980 on a pu assister à La Réunion à la structuration des services culturels au sein des collectivités territoriales et à la construction des grands équipements. Les années 1990 ont été marquées par un foisonnement de la création en matière de spectacle vivant. Dans le même temps la politique affirmée de l'Etat et des collectivités territoriales s'est traduite à travers le schéma d'implantation des équipements de diffusion de l'île, porté principalement par le Contrat de Plan Etat-Région.*
- *La structuration du spectacle vivant à La Réunion a ainsi rapidement évolué à travers :*
  - *la structuration d'un réseau de diffusion sur tout le territoire de l'île*
  - *la création du Conservatoire National de Région en 1987 et la création d'une classe d'art dramatique en 1997*
  - *la création du Centre Dramatique Régional de l'Océan Indien en 1998*
  - *la création de deux scènes conventionnées : Le Séchoir à Saint-Leu en 1999, les Bambous à Saint-Benoît en 2001.*
  - *la création d'une scène de musiques actuelles : le Kabardock en 2004.*
- *Cette structuration a incontestablement contribué à irriguer l'île d'une offre de spectacle vivant nouvelle et diverse, malgré des politiques volontaristes de développement des publics, les salles sont confrontées au défi de l'accessibilité de la culture pour toutes les populations de l'île.*
- *A ce titre il convient de rappeler le contexte particulier de la Réunion, territoire ultra-périphérique marqué par un contexte social particulièrement difficile avec 52% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, plus de 30% de taux de chômage dont 60% pour les jeunes de moins de 25 ans....*



## Un schéma pour répondre aux enjeux de société et qui rassemble autour de valeurs partagées

- *Dans ce contexte insulaire économique et social sensible, les politiques culturelles publiques peuvent plus que jamais jouer un rôle de vecteur potentiel de cohésion sociale et de « vivre ensemble » au même titre que l'éducation, la santé, le logement...*
- *Lors des différents échanges, les acteurs du spectacle vivant ont en effet revendiqué le fait que la culture et le spectacle vivant sont un pilier du développement durable de l'île et de ses territoires. Ils ont insisté sur le rôle de la culture et de la création dans les politiques de développement (économiques, sociales, urbaines).*
- *L'accès à la culture et au spectacle vivant pour tous constitue une priorité du projet culturel qui relève de la responsabilité de l'ensemble des acteurs du territoire et ne saurait être portée seule par les salles. Au-delà des grands équipements conventionnés ou labellisés, le spectacle vivant à La Réunion doit s'exprimer sur tous les territoires de l'île, notamment les moins accessibles, à travers une plus grande proximité vis-à-vis des populations, en particulier des « non publics », des publics empêchés ou éloignés.*
- *Les acteurs du spectacle vivant à La Réunion s'engagent à garantir les droits culturels des populations, qui, à l'égal des autres droits de l'homme, constituent, conformément à la Déclaration de Fribourg, une expression et une exigence de la dignité humaine. Le respect de ces droits enrichit l'universalité et permet la diversité culturelle.*
- *Les acteurs du spectacle vivant à La Réunion ont réaffirmé leur attachement à la démocratisation de la culture, à destination de tous, par l'exercice des droits culturels, notamment les droits à l'éducation, à l'enseignement artistique et à l'information, un accès non discriminé aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures issues du peuplement de La Réunion ainsi que des ressources pour les générations présentes et à venir.*



# Un schéma pour répondre aux enjeux de société autour de valeurs partagées

- *Dans le même temps les pratiques culturelles évoluent, en particulier au sein des jeunes générations, et la révolution numérique impacte profondément l'univers et l'économie de la culture. Il s'agit par conséquent à La Réunion d'être attentif aux nouvelles formes d'expression culturelle qui se traduisent par de nouveaux usages, de nouvelles pratiques et de nouvelles attentes des populations.*
- *Le spectacle vivant réunionnais est riche de la diversité culturelle, des talents et de la création qui s'expriment sur l'île. Il doit par ailleurs se nourrir de l'ouverture au monde, se confronter aux scènes nationales et internationales, pour faire rayonner son identité, ses langages, ses expressions à La Réunion, en métropole et à l'international.*
- *Les acteurs du spectacle vivant de La Réunion se retrouvent autour de valeurs partagées qui sont l'ouverture au monde, la préservation de la diversité culturelle issue de la richesse des peuplements de l'île, le maillage territorial qui diffuse l'offre culturelle sur les différents territoires de l'île, la notion de métissage, symbole de la diversité des cultures de La Réunion.*



## Un schéma pour répondre aux enjeux de mutation profonde de la filière

- *L'histoire du spectacle vivant est jalonnée de périodes d'expansion, de mutations, de crises. La filière est actuellement en pleine mutation, en métropole tout comme à la Réunion.*
- *L'économie du spectacle vivant en France a reposé sur un modèle en partie largement subventionné par le secteur public. Les contraintes budgétaires des collectivités territoriales et de l'Etat pèsent sur les équilibres et les modèles économiques qui ont prévalu jusqu'à présent.*
- *Les acteurs du spectacle vivant à La Réunion ont souligné leurs inquiétudes quant à la pérennité de leurs financements, la capacité à préserver des budgets artistiques qui permettent des créations de qualité, la paupérisation/précarité d'une partie des acteurs de la filière, les difficultés de plus en plus grandes auxquelles sont confrontés les artistes et talents émergents pour créer et diffuser...*
- *Les acteurs du spectacle vivant et les collectivités et financeurs publics ont conscience de la nécessité dans les années à venir d'expérimenter de nouveaux modèles, de nouvelles solutions, de professionnaliser encore plus les équipes, de rechercher de nouvelles ressources, notamment privées, pour faire face aux changements de l'environnement dans lequel le spectacle vivant s'inscrit.*
- *Il s'agira par conséquent d'encourager les processus vertueux de mutualisation, de consolider l'existant et de permettre en priorité l'émergence de nouveaux lieux dédiés à la création, d'être sans doute plus sélectifs en matière de projets pour éviter le « saupoudrage » des moyens et faire porter l'effort sur les chantiers prioritaires: démocratisation, rééquilibrage territorial, soutien à la création, soutien à la mise en réseaux, expérimentations nouvelles.*



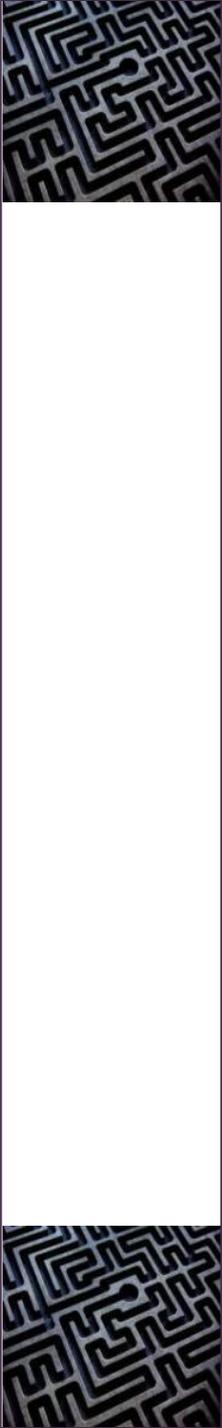
## Un schéma pour répondre aux enjeux de mutation profonde de la filière

- *Chacun s'accorde à reconnaître que la mutualisation d'expériences, de ressources, d'initiatives, la mise en réseau peuvent offrir de nouvelles opportunités pour faire face aux mutations.*
- *Mais au-delà, l'enjeu est désormais d'écrire ensemble, Etat, Région et Collectivités territoriales aux côtés de la Fédération des Lieux du spectacle vivant, un pacte gagnant/gagnant qui permettra dans les années à venir de renforcer la démocratisation culturelle, de consolider la filière, de pérenniser les projets, d'encourager les talents et de renforcer la place et le rôle des artistes à La Réunion, de mailler le territoire à travers une offre de qualité, riche de sa diversité, et en prise avec le monde contemporain.*
- *Il s'agit de réaffirmer la mission de service public assurée par les établissements publics du spectacle vivant, fondement de l'intervention publique de l'Etat et des collectivités territoriales.*



## Les 5 priorités du schéma des salles et des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant

- > **1) Répondre aux enjeux de démocratisation culturelle à La Réunion en renforçant l'accès à la culture et au spectacle vivant pour tous**
- > **2) Renforcer l'aménagement du territoire réunionnais via le maillage et la mise en réseau des équipements culturels et leur ancrage territorial de façon à irriguer les territoires et les populations actuellement éloignés de l'offre culturelle et artistique**
- > **3) Soutenir la création, les émergences créatives et artistiques, les talents du spectacle vivant sur le territoire réunionnais de façon à alimenter une offre culturelle singulière qui parle aux populations réunionnaises et au monde**
- > **4) Accompagner les salles et lieux dans l'adaptation aux mutations de la filière du spectacle vivant et la consolidation de leurs modèles économiques, notamment via le renforcement des ressources humaines techniques et financières des structures**
- > **5) Renforcer la gouvernance autour du spectacle vivant entre les collectivités publiques et les acteurs professionnels**



## L'esprit du Schéma



## L'esprit du schéma des salles et lieux de création et de diffusion

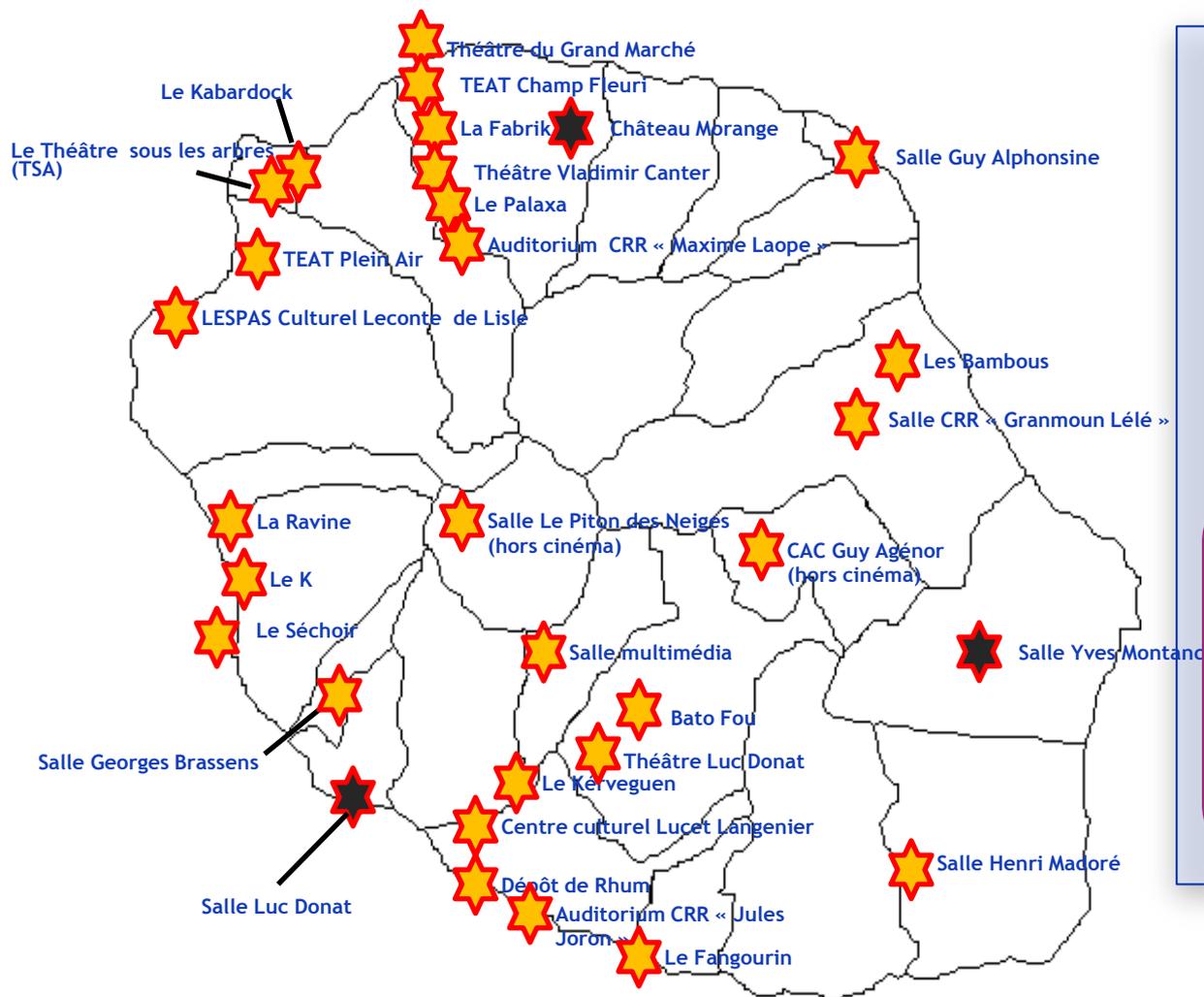
- Réaffirmer le rôle de la culture et du spectacle vivant dans le projet de société réunionnais
- Réaffirmer la mission du spectacle vivant comme service public à destination de toutes les populations
- Redéfinir un pacte gagnant/gagnant entre les acteurs de la filière et les collectivités financeurs
- Adapter chaque projet à la spécificité du territoire d'implantation
- Développer la culture collective, mutualiser les ressources, développer les solidarités
- Passer, pour la collectivité, d'une culture de guichet à une culture de projets
- Maintenir une exigence et par conséquent une sélectivité dans les projets
- Consolider la filière du spectacle vivant dans une période de mutations profondes
- Se donner le droit à l'expérimentation territoriale et créative
- Inventer de nouveaux modèles de développement du spectacle vivant



➤ **Rappel des principaux éléments du diagnostic  
(établi sur la base des salles ayant répondu au questionnaire et  
entretiens - données 2011)**

# Les équipements de création/diffusion du spectacle vivant et les projets

## Cartographie des équipements de création/diffusion actifs et des salles fermées



28 équipements actifs



3 salles fermées

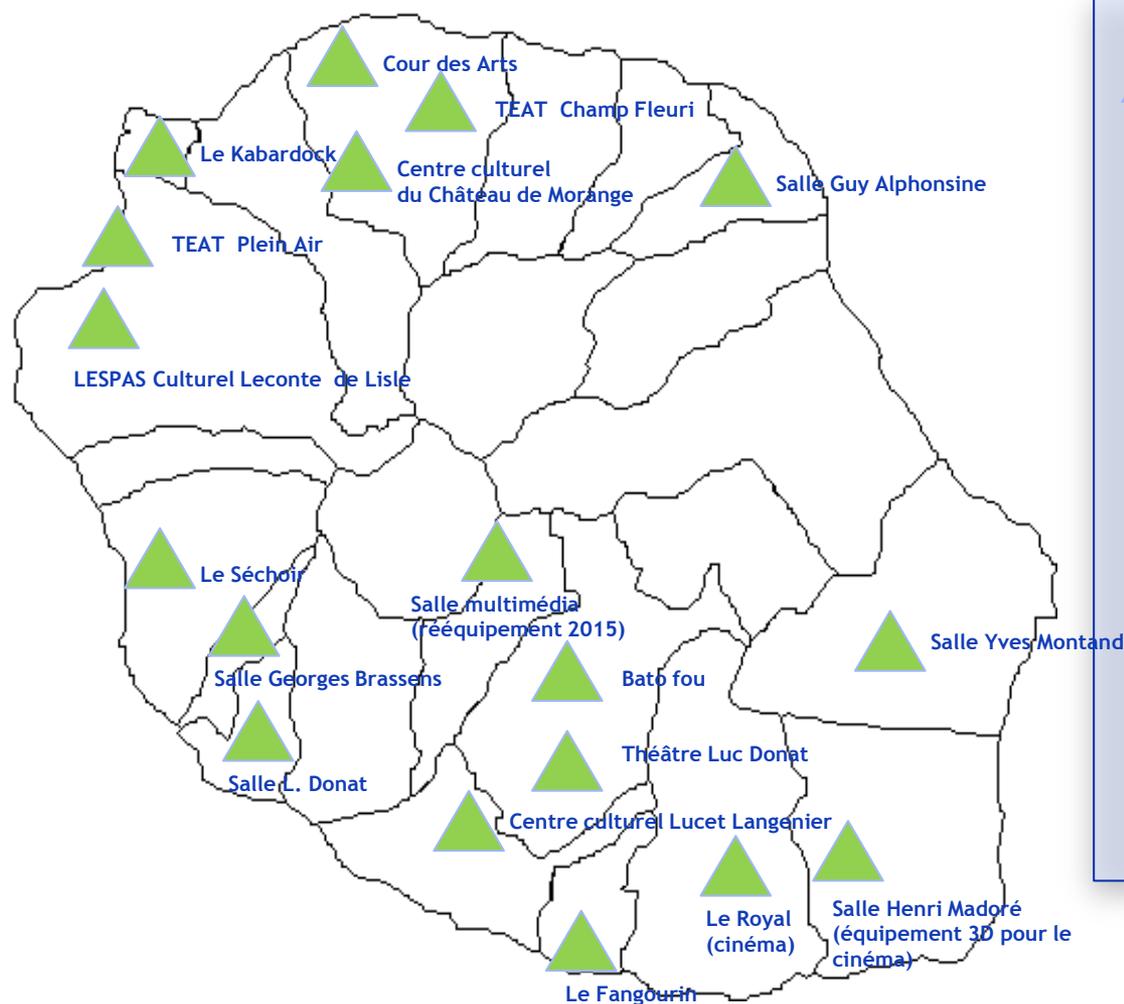
Réouverture en 2013 de la salle Luc Donat à l'Etang salé (aujourd'hui dénommé Théâtre des Sables)

**1 salle sur 5 dans la capitale**

**Un sous-équipement de l'Est, du Sud-Est et des Hauts**

# Les équipements de création/diffusion du spectacle vivant et les projets

## Cartographie des projets de rénovation de lieux dédiés existants

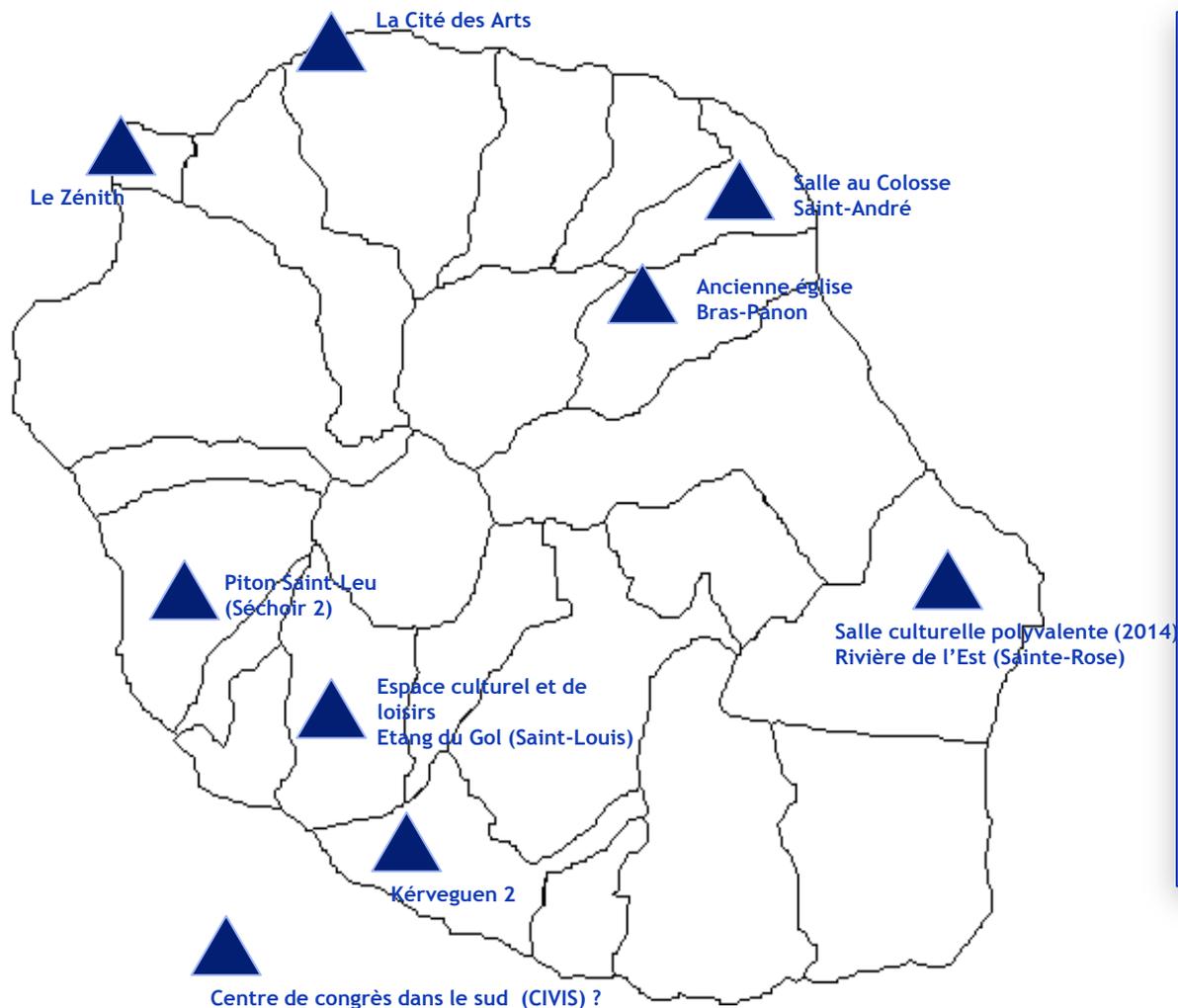


 18 projets d'amélioration de lieux existants (rénovation, extension, réhabilitation)

**Plus d'1 salle sur 2 engagée dans un projet d'amélioration**

# Les équipements de création/diffusion du spectacle vivant et les projets

## Cartographie des nouveaux équipements dédiés en projet



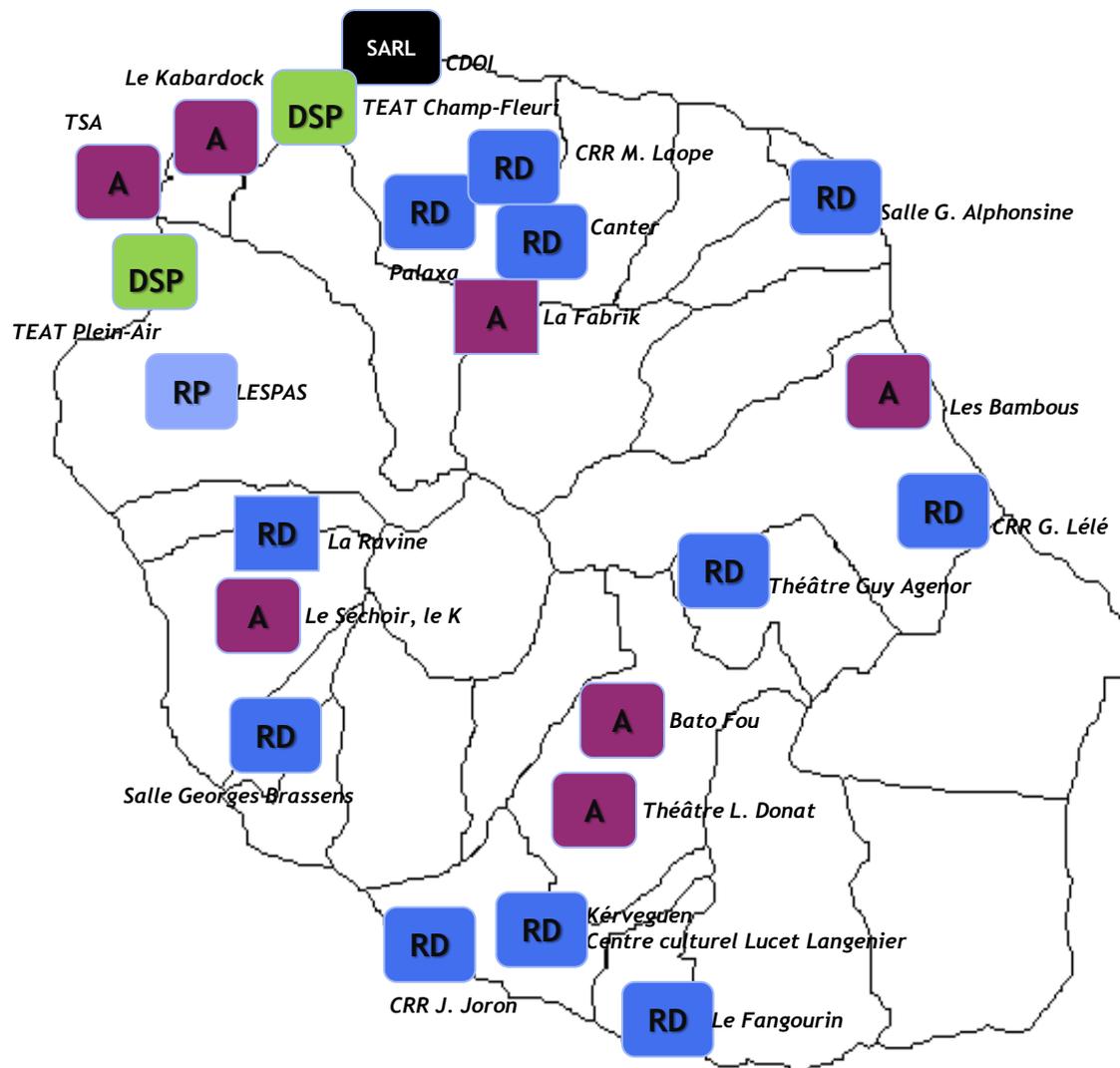
Projets de nouveaux lieux

**9 nouveaux équipements en projet (potentiellement +32% de lieux de diffusion)**

**Un Sud-Est et des Hauts oubliés par ces projets**

# Cartographies synthétiques des salles et lieux de création/diffusion existants

Typologie des salles par mode de gestion (Sur la base de de l'échantillon de salles ayant répondu au questionnaire)



**RD** Régie directe

**RP** Régie personnalisée

**A** Association Loi 1901

**SARL** Société

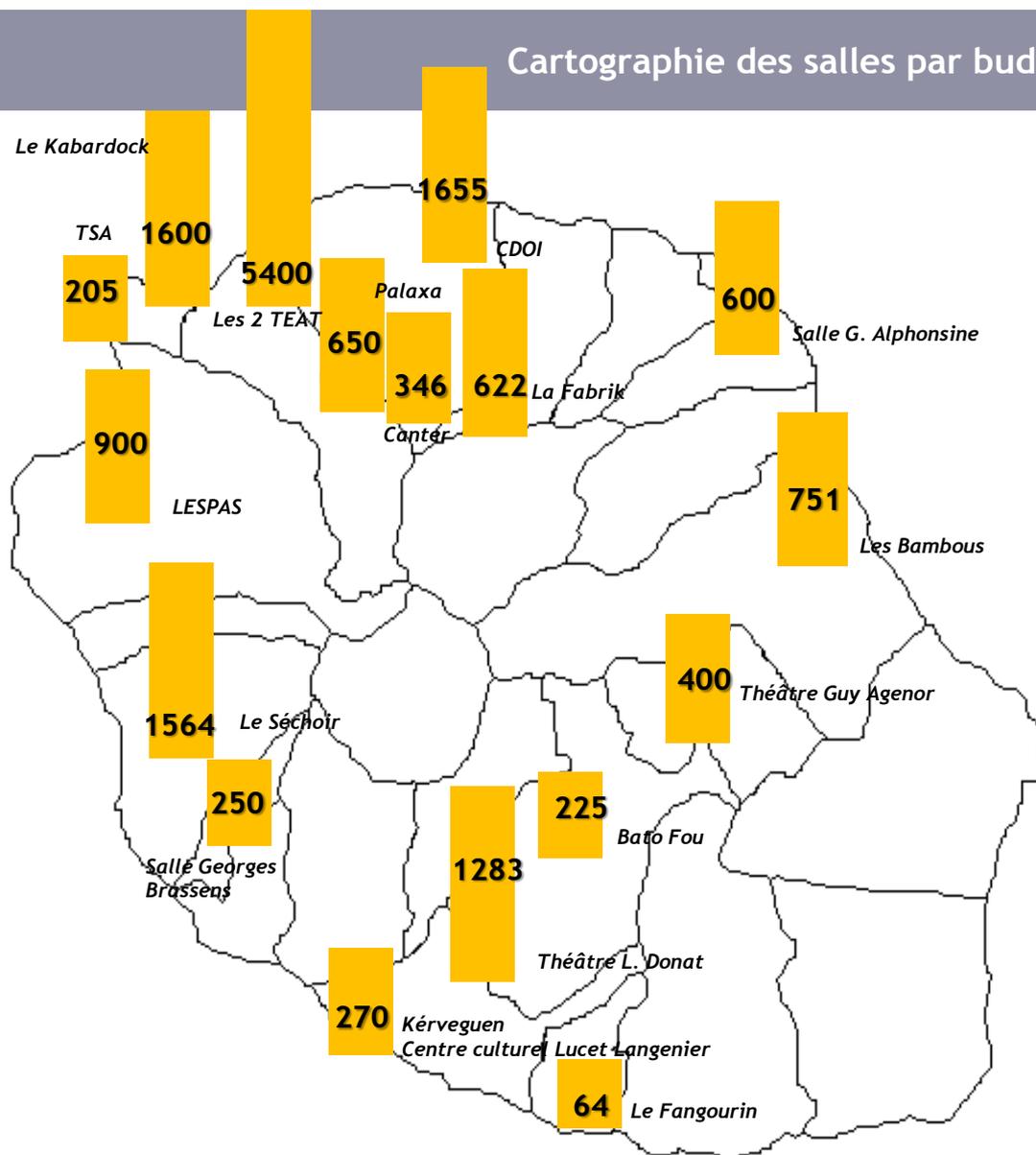
**DSP** Délégation de service public

1 salle sur 3 en gestion associative

1 salle sur 3 en régie municipale (directe, RAP)

# Cartographies synthétiques des salles et lieux de création/diffusion existants

## Cartographie des salles par budget annuel



600

Budget 2011 en K€

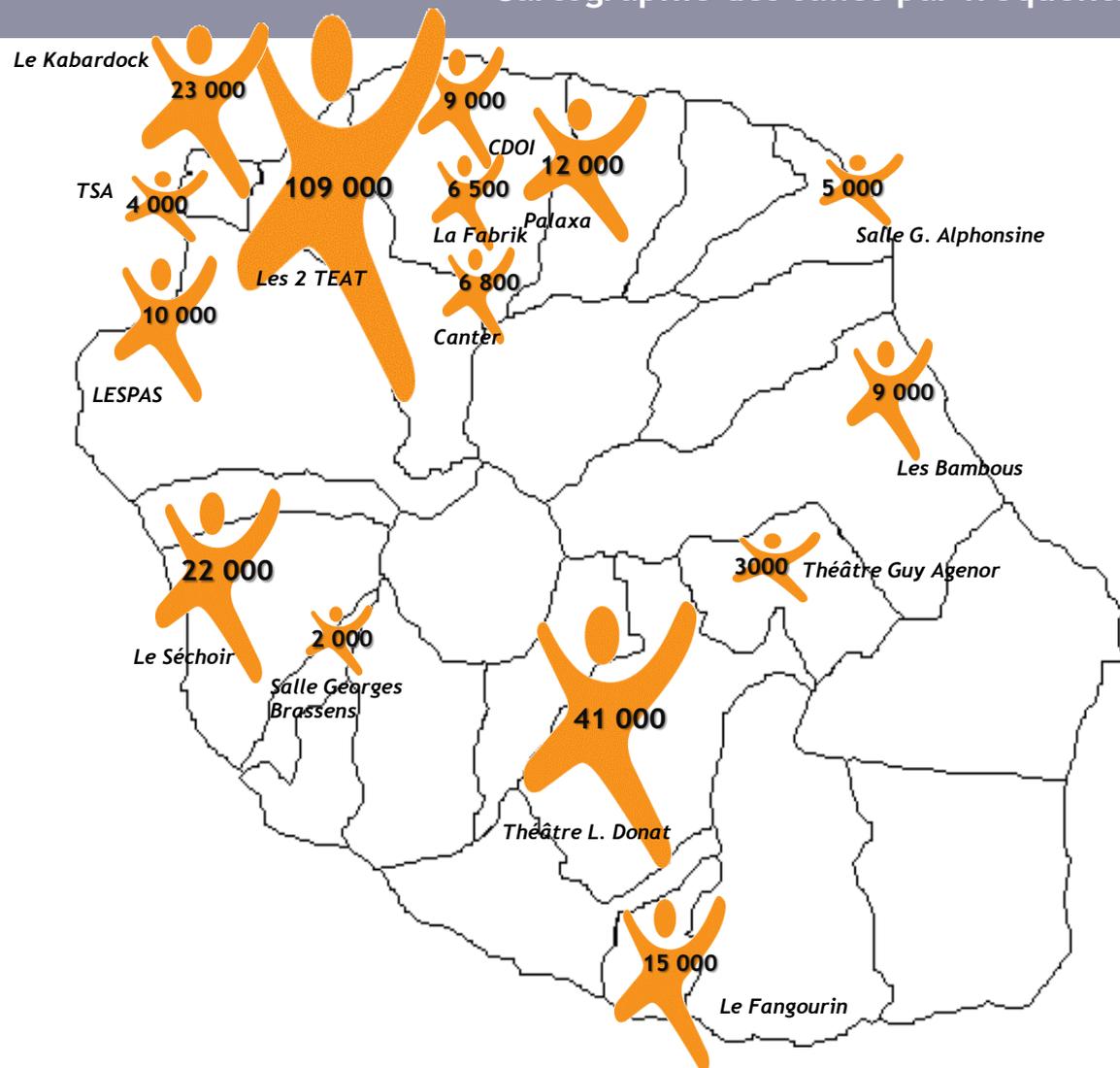
**16,8 M€ de budget cumulé pour les lieux cartographiés ci-contre**

**5 lieux ont un budget allant de 1,3 à 5,4 M€**

**5 lieux ont moins de 300 K€ de budget global annuel**

# Cartographies synthétiques des salles et lieux de création/diffusion existants

## Cartographie des salles par fréquentation annuelle



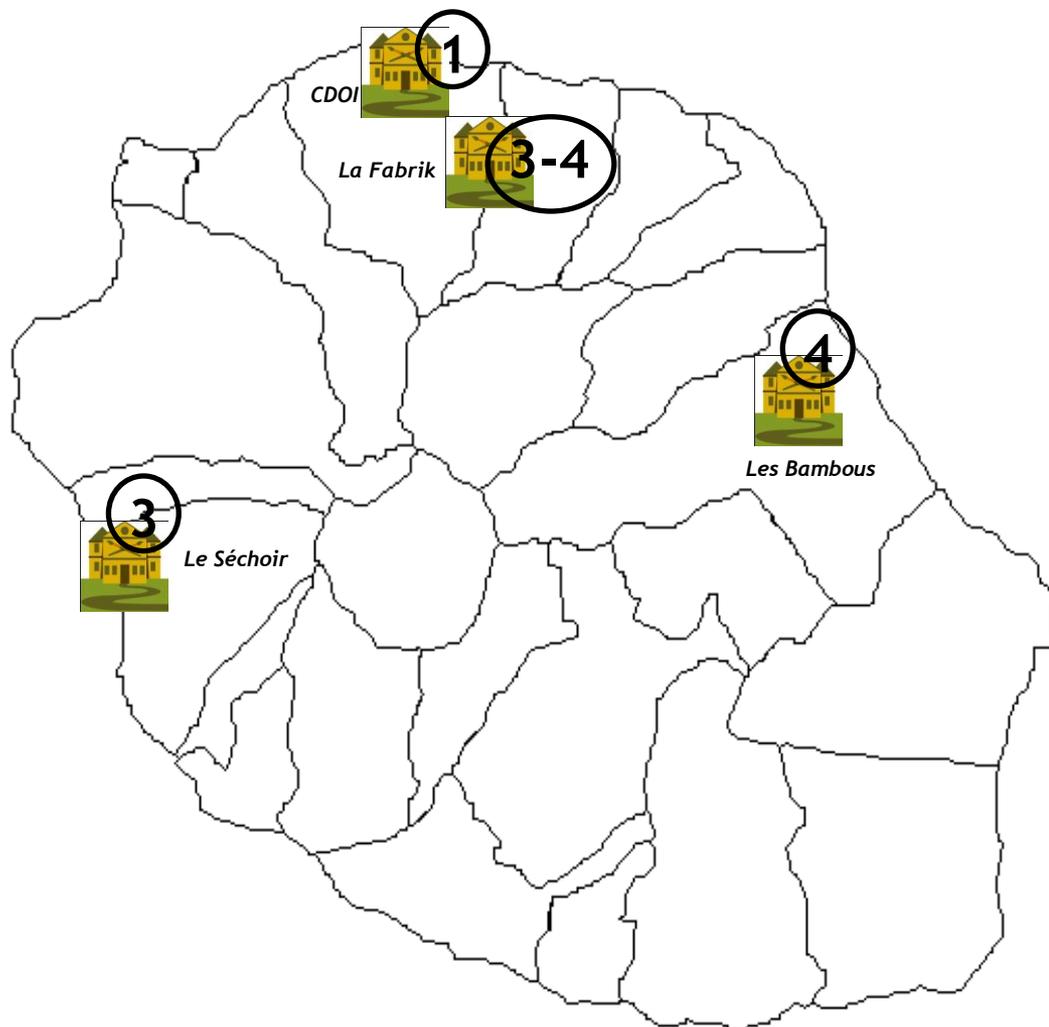
Fréquentation annuelle moyenne (tout type d'activités de programmation incluse)

**3 salles polarisent les publics : les 2 TEAT et le théâtre Luc Donat**

**277 300 spectateurs au total en 2011**

# Cartographies synthétiques des salles et lieux de création/diffusion existants

## Cartographie de la création : l'accueil en résidence longue



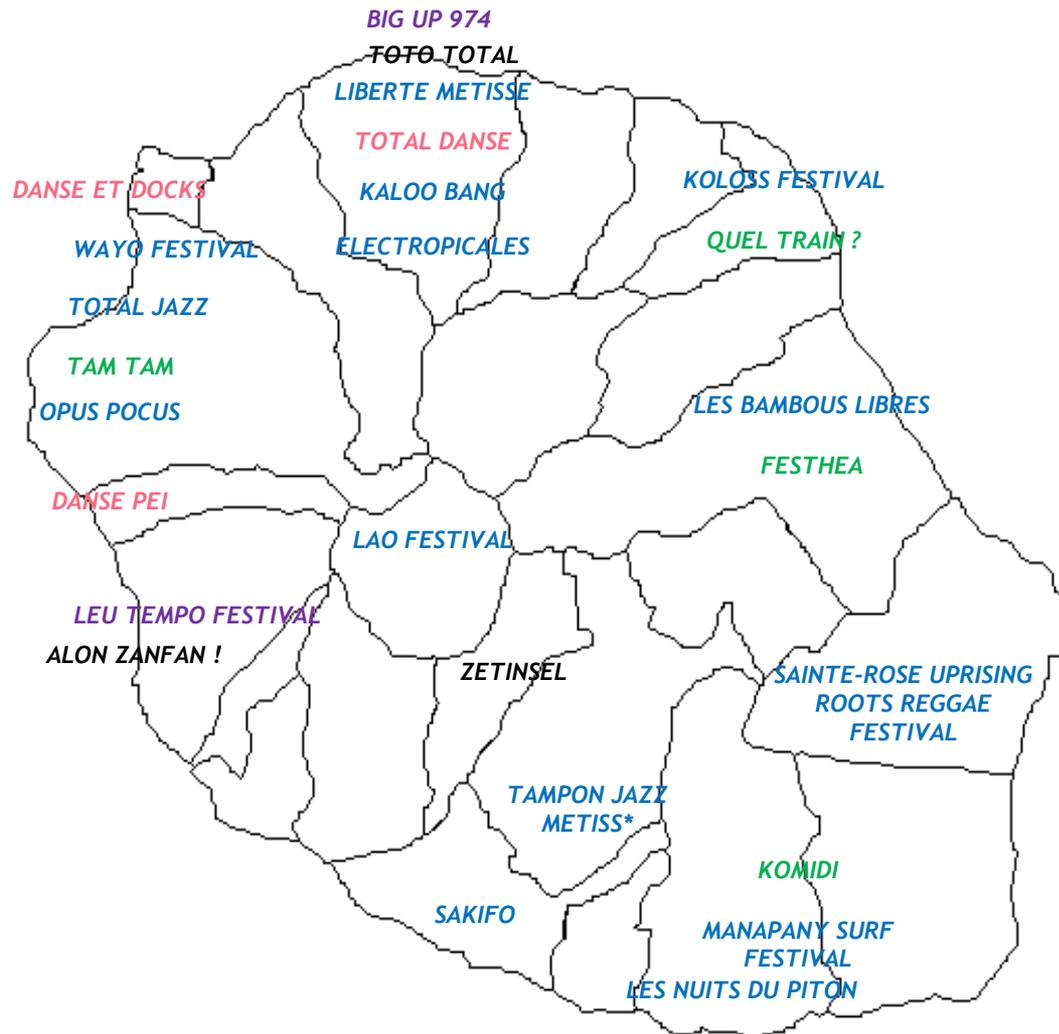
Nombre de résidences longues (plus de 6 semaines)

(données 2011)

**3 lieux proposent un total de 8 à 9 résidences longues**

**2 nouveaux projets d'accueil en résidence à Saint-Denis (future Cité des Arts) et au sein du Bato Fou (le Tampon)**

# Cartographie synthétique des grands événements du spectacle vivant à La Réunion



## 25 festivals de Spectacle vivant en 2011

MUSIQUE	14 festivals
THEATRE	4 festivals
DANSE	3 festivals
PLURIDISCIPLINAIRE	2 festivals
JEUNE PUBLIC	2 festivals

Source : Le Quotidien, 30.08.12

Sur toute l'île : IL ÉTAIT UNE FOIS LES VACANCES

\* Festival Tampon Jazz Metiss arrêté en 2012

# Les ressources humaines et financières des salles et lieux de création et de diffusion

## Ressources humaines : une filière génératrice d'emplois

1 déficit de personnel (manque de moyens) et de profils « professionnels » surtout dans les lieux en gestion municipale

- 162 ETP recensés au total soit 9,52 ETP en moyenne par salle
- Un besoin total de 23,5 personnes
- Un déficit de responsables de la médiation et des relations avec les publics en particulier : la part des responsables de la médiation représente 8,7 % seulement du nombre d'emplois total au sein des structures

L'absence de mise en place de plans de formation et d'anticipation de la part de nombreuses structures en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

- Un niveau moyen de formation « bac + 3 »
- Une moyenne de 0,46 % de budget dédié à la formation sur le budget total de la masse salariale
- 1 seule salle dispose d'1 plan GPEC (La Fabrik)

Une pyramide des âges défavorable en particulier parmi les exécutifs et les directions artistiques (problème de renouvellement)

Une forte proportion de salariés permanents au sein des structures (89% en moyenne) liée à l'évolution de la professionnalisation de la filière

Une mobilité des professionnels et un plan de carrière difficiles à organiser à l'échelle de l'île

Un taux moyen de féminisation du personnel dédié aux équipements qui ne dépasse pas 32%

Le recours à un volant annuel global de plus de 160 intermittents par les principaux équipements de l'île

# Les ressources humaines et financières des salles et lieux de création et de diffusion

## Ressources financières

Un budget cumulé des salles (21 salles avec données exploitables) de 17 M€

Des recettes propres qui stagnent pour la plupart des structures dont les causes sont liées principalement à la spécificité insulaire

Des coûts de fonctionnement qui augmentent et rognent la part artistique

Des budgets en baisse pour un grand nombre de structures

Des contraintes financières qui obligent à « réduire la voilure » : réduction de la programmation, repli de l'aide à la création, limitation des effectifs, recul des budgets artistiques

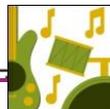
Une **contractualisation annuelle** qui interdit une gestion prévisionnelle de long terme et une stratégie solide

Des budgets alloués en cours d'année, des temps d'instruction des demandes de subventions et d'allocation des fonds très longs (6 à 8 mois, davantage encore pour les crédits européens)

Un taux moyen d'autofinancement de 25,4 % estimé satisfaisant au regard des moyennes nationales et des contraintes géographiques et sociales

Une baisse inéluctable des financements publics qui implique de trouver de nouvelles solutions dans l'avenir

# Panorama des disciplines représentées dans les salles et lieux de création et de diffusion



6 salles sur 10 ont une programmation musicale

Une répartition homogène des salles de diffusion musicale



3 salles sur 10 ont une programmation circassienne

3 lieux ont une diffusion « Arts de la rue »

2 lieux programment cirque et cultures urbaines



6 salles sur 10 ont une programmation théâtrale

Une répartition homogène des salles de diffusion théâtrale



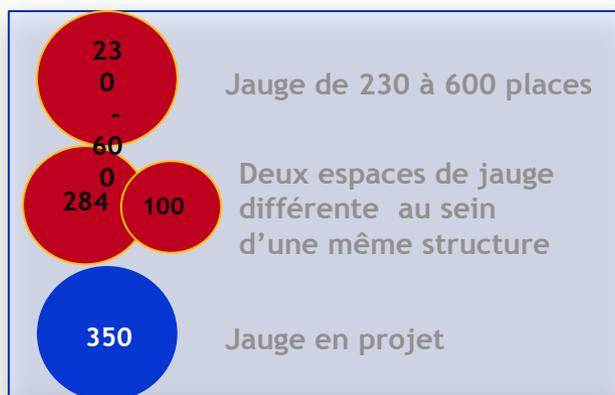
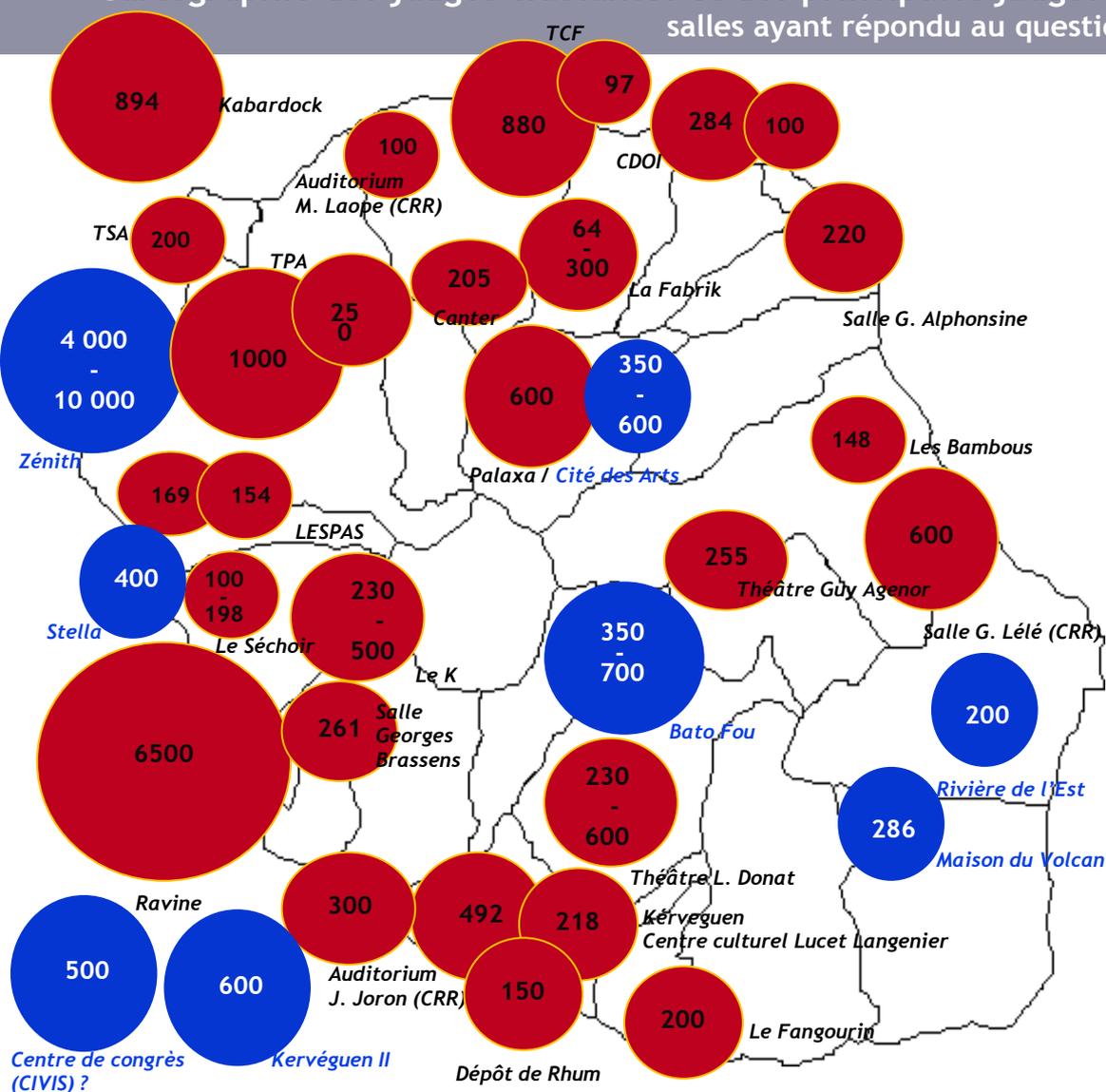
6 salles sur 10 ont une programmation chorégraphique



1 unique salle dont la programmation inclut l'art numérique (prémices de développement)

# Cartographies synthétiques des salles et lieux de création/diffusion existants

Cartographie des jauges existantes et des principales jauges en projet (Sur la base de l'échantillon de salles ayant répondu au questionnaire)



## Grandes jauges non dédiées au spectacle vivant

- ✓ Petit Stade de l'est (Saint-Denis) - SPORT - 4 800 places
- ✓ Halle Manifestation (Le Port) - MANIFESTATIONS-EXPOSITIONS - 6630 places
- ✓ Parc des expositions Batimat (Saint-Paul) - EXPOSITIONS - 10 000 places

Une capacité d'accueil globale comprise entre 6 800 et 9 160 places

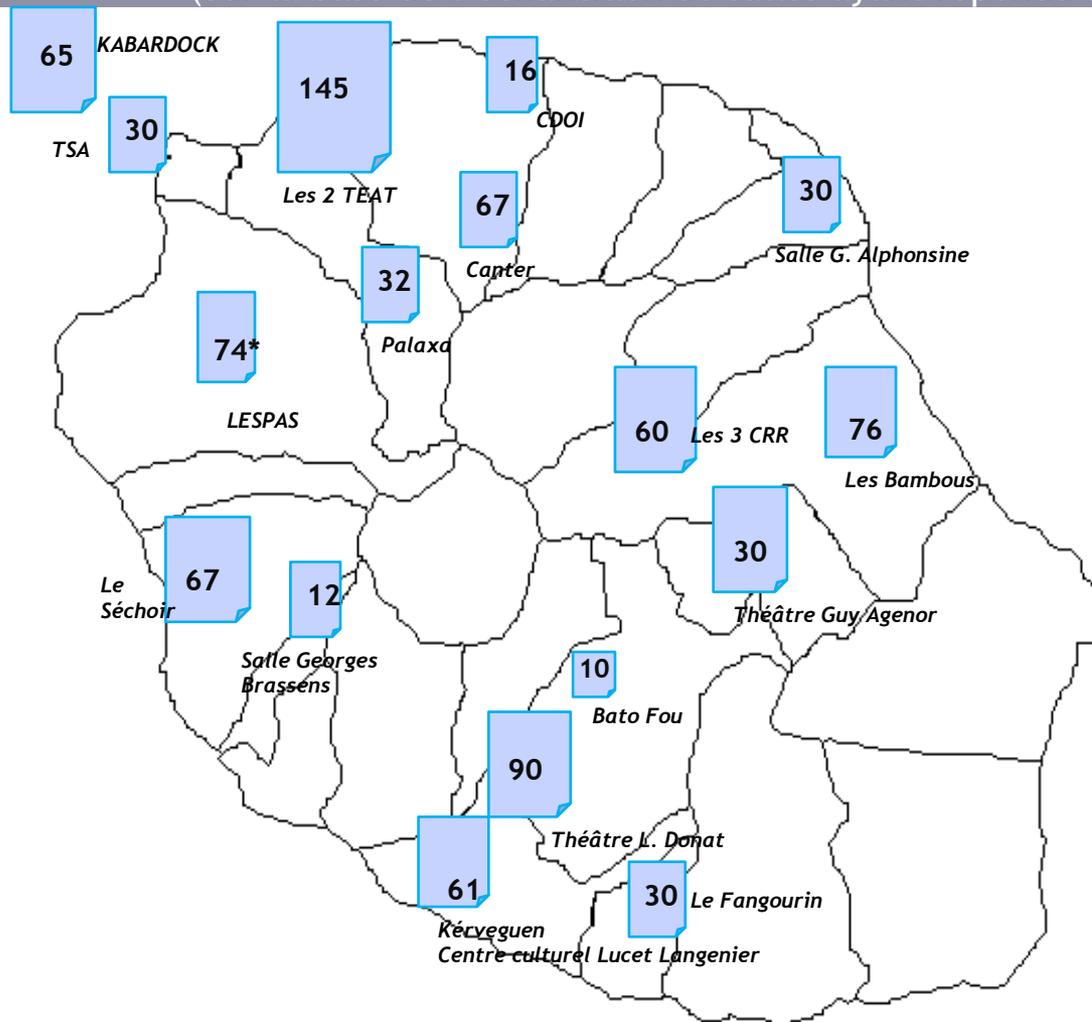
4 jauges d'au moins 600 places

5 000 à 12 000 places supplémentaires en projet

1 siège pour 90 habitants

# Cartographies synthétiques des salles et lieux de création/diffusion existants

Cartographie des salles par nombre de spectacles programmés à l'année  
(Sur la base de l'échantillon de salles ayant répondu au questionnaire - données 2011)



30

Nombre annuel moyen  
de spectacles programmés  
par la structure

**895 spectacles proposés sur  
l'île en 2011**

\* En prenant en compte le nombre de spectacles proposé pendant le festival Tam-Tam

# Synthèse du diagnostic

## AFOM général du spectacle vivant à La Réunion

ATOUTS

- La diversité, la jeunesse et la vitalité de l'espace indianocéanique
- Une « identité réunionnaise » riche d'expressions artistiques originales
- Un vivier de talents et de créateurs
- Des infrastructures d'équipements culturels diverses et variées à l'échelle d'un territoire de taille relativement modeste
- Une discipline, les musiques actuelles, bien structurée à l'échelle régionale (programmation, lieux de création, salles de diffusion, filière...)
- Une structuration de l'accueil et du développement des jeunes publics
- Un grand nombre de possibilités d'accueil en plateau (aide à la répétition, mise à disposition de moyens matériels) : 150 environ par an sur l'île (10 lieux)

OPPORTUNITES

- Des disciplines émergentes qui peuvent toucher de nouveaux publics : cultures urbaines, arts de la rue, cirque, arts numériques
- Des possibilités de financement publics encore importantes (Plan de relance) et notamment de financements européens (f. nouveaux programmes RUP)
- De grands projets à l'étude : « Zénith de la Réunion » (TCO) , « Cité des arts » (CINOR) qui vont impacter l'écosystème et doivent être anticipés et articulés à l'offre existante.
- Une transdisciplinarité et hybridation des disciplines à développer
- Des partenariats et mises en réseau à renforcer en matière de formation, création (coproductions, collaborations artistiques) et de diffusion (ex. avec des scènes métropolitaines)
- La création d'une Fédération régionale des lieux de spectacle vivant en octobre 2012 en capacité de structurer la filière et les initiatives

FAIBLESSES

- Un isolement géographique qui réduit les possibilités de diffusion (nombre insuffisant de séries, coûts d'approche, coûts export)
- Des pratiques culturelles réunionnaises traditionnelles éloignées de la fréquentation de lieux du spectacle vivant
- Des lacunes dans l'observation fine des pratiques culturelles des Réunionnais, des publics et des équipements
- Un territoire inégalement maillé (déficits sur les Hauts le Sud et L'Est)
- Des difficultés en particulier sur des équipements gérés au niveau communal (investissements, fonctionnement, projet, compétences)
- La danse, parent pauvre du spectacle vivant à La Réunion (diffusion, création...)
- Une « festivalite » et une tendance pour les politiques à privilégier l'événementiel
- Un soutien à la création faible : faible nombre de coproductions de spectacles sur l'île (20 à 25 /an) + faible nombre de résidences longues sur l'île, avec réel accompagnement : 9 en moyenne par an

MENACES

- Un secteur du spectacle vivant en France et en Europe en pleine mutation
- Une fragilisation des structures du spectacle vivant à La Réunion (budgets, fonctionnement, marges artistiques, « commande politique »...)
- Une absence de visibilité de la « scène réunionnaise » vue de la métropole (une création qui s'exporte peu)
- Une absence de grandes institutions culturelles labellisées
- Un déséquilibre patent entre disciplines (soutien financier, aide à la création, lieux de diffusion) : la danse et la musique classique parents pauvres
- Une professionnalisation nécessaire des acteurs (formation, gestion, expertises)
- Une reconnaissance insuffisante des compétences existantes
- Une trop faible démocratisation de la culture
- Un déséquilibre entre la création et les possibilités de diffusion sur l'île ?
- Une tendance à « l'entre soi » chez les acteurs du spectacle vivant réunionnais (absence de confrontation à l'extérieur, difficultés des parcours professionnels, absence de femmes à la tête des structures...)
- Des inquiétudes exprimées par les acteurs de la filière et des sentiments d'incompréhension des enjeux actuels de la part des politiques
- Une confusion parfois latente entre politiques culturelles et politiques sociales liée à l'environnement de l'île
- Un empilement des politiques publiques qui nuit à la lisibilité de l'effort public en faveur du secteur

# Les politiques publiques de soutien du spectacle vivant à La Réunion

## Le soutien au spectacle vivant réunionnais : bilan des budgets 2012, perspectives 2013

### Budgets 2012

- Spectacle vivant
- dont lieux de diffusion
- PRR 2011 (salles)

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Direction des affaires culturelles océan Indien	 REGION REUNION www.regionreunion.com	 DÉPARTEMENT DE LA Réunion
2,2 M€	4,0 M€ (hors PRR)	4,2 M€
1,7 M€	1,6 M€ (hors PRR)	3,7 M€
	5,9 M€	



- 10,4 M€ dédiés au total au Spectacle vivant
- 7 M€ dédiés aux salles (2/3)
- Plus de 2 M€ dédiés aux festivals en 2011

- 4,2 M€ de budget Spectacle vivant
- 700 K€ dédiés aux salles

- 350 K€ dédiés aux salles

- 20 K€ de budget Spectacle vivant

➤ Un budget Culture global de la Région qui s'établit à 14 M€ pour 2013

- ◆ Un budget de fonctionnement des salles de spectacle de 1315 K € soit une augmentation de près de 8% par rapport à 2012
- ◆ ... et pour mémoire 5,9 M€ consacrés à la rénovation des salles en 2011 dans le cadre du PRR





## Synthèse du diagnostic

### 3 risques majeurs identifiés pour La Réunion

« Un risque d'équipements  
sans budget et sans  
équipe »

Une inflation des  
équipements, une  
limitation des  
budgets de  
fonctionnement  
Des lieux coquilles  
vides

« Un risque  
d'équipements pour les  
privilegiés »

Des équipements  
déconnectés des  
populations  
Des inégalités sociales  
et territoriales  
accrues

« Un risque d'équipements sans  
artiste et sans projet de  
création »

Une création qui  
s'étiole  
Un vivier de talents  
qui s'appauvrit  
Une filière qui ne  
fait pas face à la  
crise

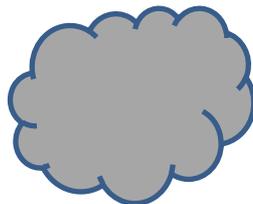
# 3 scénarios possibles pour le spectacle vivant et le schéma des salles à la Réunion

## LA CRISE



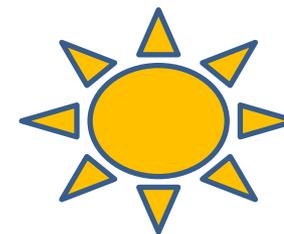
- > La culture parent pauvre des politiques publiques
- > -30% de financements publics
- > Crise du fonctionnement des salles
- > Grève des intermittents
- > 50% des lieux fermés
- > Explosion sociale

## LE STATU QUO

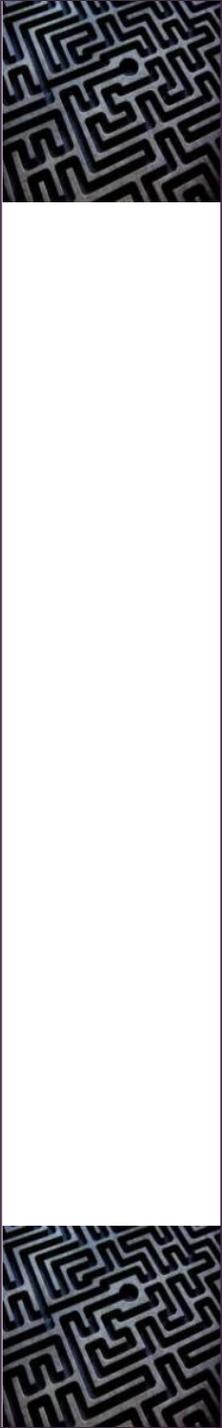


- > Le spectacle vivant accessible aux populations « aisées »
- > -10% de financements publics
- > Les institutions labellisées et conventionnées sont préservées
- > Augmentation des problèmes de fonctionnement des salles
- > Lieux municipaux « coquilles vides »

## LA REFORME

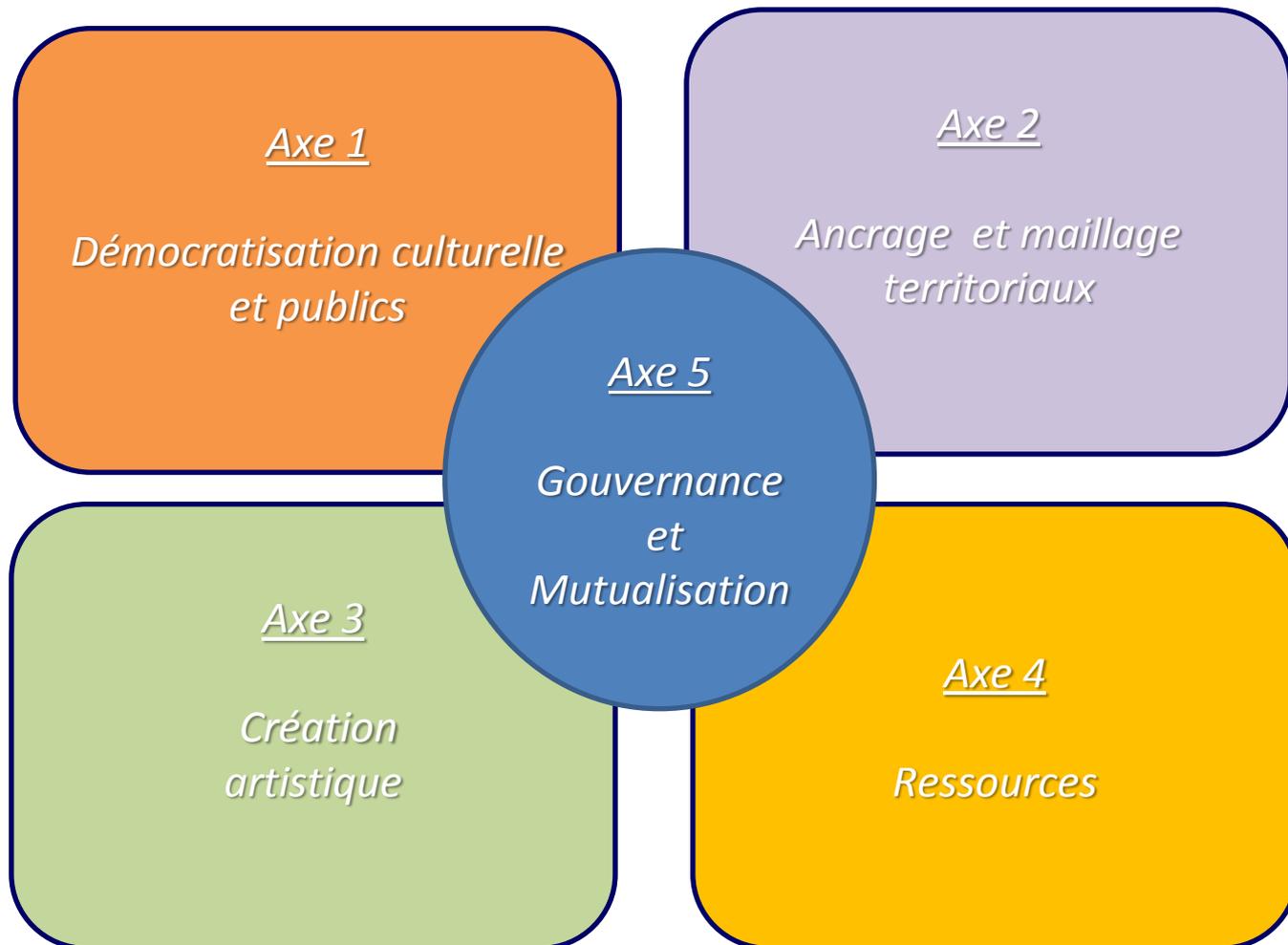


- > Le spectacle vivant et la culture, leviers de développement territorial et de démocratisation
- > Maintien des financements publics et développement de nouvelles sources de financement
- > Aménagement du territoire
- > Inclusion sociale
- > Expérimentation
- > Economie de la culture
- > Rayonnement



➤ **La structuration du Schéma régional des salles  
et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant  
à La Réunion autour de 5 leviers prioritaires**

# 5 axes stratégiques pour le schéma régional des salles et lieux de diffusion et de création du spectacle vivant à La Réunion





## 5 axes stratégiques pour le schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant à La Réunion

- **Axe 1 :** Répondre aux enjeux de démocratisation culturelle en renforçant l'accès au spectacle vivant pour toutes les populations de La Réunion
  
- **Axe 2 :** Renforcer le maillage et l'ancrage territorial des salles et lieux de création et de diffusion
  
- **Axe 3 :** Soutenir et accompagner la création, les émergences créatives et artistiques, l'innovation, les talents du spectacle vivant
  
- **Axe 4 :** Accompagner les salles dans la mutation de leurs cahiers des charges, de leurs modèles économiques, dans la professionnalisation et le renforcement de leurs ressources
  
- **Axe 5 :** Renforcer la gouvernance autour du spectacle vivant à travers la mise en réseaux et les mutualisations, ainsi que la structuration et la promotion de la filière



Plan d'actions



# Axe 1 : Démocratisation culturelle - Rappel des constats

- Une connaissance et une prise en compte des publics et pratiques culturelles des Réunionnais insuffisantes
- Une situation sociale potentiellement explosive (28,5 % de la population sans emploi - moyenne nationale à 10,5 %) dans laquelle la culture et le spectacle vivant peuvent jouer le rôle de vecteurs potentiels de cohésion sociale et de « vivre ensemble » au même titre que l'éducation, la santé, le logement
- Une accessibilité à la culture et des droits culturels à garantir à toutes les populations, et notamment les publics empêchés ou éloignés
- Une fréquentation des salles et des lieux qui doit progresser
- 1 salle sur 2 actuellement dépourvue de médiateur
- Un accès à la culture et au spectacle vivant difficile dans les Hauts et le Sud Est
- L'éducation artistique et culturelle : une priorité nationale



## Axe 1 : Démocratisation culturelle - Priorités

Axe 1

Démocratisation culturelle  
& publics

37

- **Action 1 :** Mieux prendre en compte les pratiques culturelles des réunionnais et améliorer la connaissance des publics
  
- **Action 2 :** Remettre les populations au cœur des priorités des lieux et salles en renforçant la médiation et l'éducation artistique
  
- **Action 3 :** Poursuivre et renforcer la conquête des publics éloignés ou empêchés
  
- **Action 4 :** Favoriser l'équilibre des disciplines et des esthétiques ainsi que des nouveaux usages et pratiques culturelles (culture numérique, cultures urbaines....) pour toucher de nouveaux publics

# Axe 1 : Démocratisation culturelle

## Action n° 1 : Mieux prendre en compte les pratiques culturelles des réunionnais et améliorer la connaissance des publics

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mieux prendre en compte la diversité culturelle, les pratiques et les attentes culturelles des populations pour développer les publics et aller vers les publics éloignés</li> <li>✓ Améliorer la fréquentation des lieux de création et de diffusion en renouvelant les publics et en captant les « non publics »</li> <li>✓ Permettre une meilleure programmation et gestion des lieux via une meilleure connaissance des publics</li> </ul>
<b>Actions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intégrer les populations de La Réunion et des DOMTOM dans l'étude sur « Les pratiques culturelles des Français » du DEPS Ministère de la Culture et de la Communication ».</li> <li>✓ Mettre en place un <b>référentiel commun</b> d'étude permanente des publics partagé par toutes les salles, pour les études quantitatives et qualitatives de publics</li> <li>✓ Soutenir des programmes de recherches et d'études qualitatives</li> <li>✓ Encourager la mise en place d'un observatoire participatif</li> <li>✓ Aider au développement <b>d'outils de relation avec les publics</b> permettant de mieux connaître et maintenir les liens avec les publics (Groupe de travail Fédération des lieux du spectacle vivant en cours de constitution sur la thématique: billetterie, logiciels libres...) .</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de fréquentation des salles</li> <li>✓ Nombre d'études de publics conduites</li> <li>✓ Types d'outils de suivi des publics déployés par les salles</li> </ul>

# Axe 1 : Démocratisation culturelle

## Action n°2 : Remettre les populations au cœur des priorités des salles et lieux de diffusion

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre le travail sur les populations au cœur du projet des salles et d'un projet de société</li> <li>✓ Garantir les droits culturels des populations et l'accès à la culture et au spectacle vivant pour tous</li> <li>✓ Valoriser la culture comme vecteur du vivre-ensemble, d'inclusion sociale et d'émancipation</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer les ressources de médiation culturelle qui permettent un travail de long terme efficace pour la démocratisation de l'accès à la culture: objectif de <b>100% des lieux</b> et des salles de diffusion bénéficiant d'un médiateur (éventuellement partagé à plusieurs structures d'un même territoire)</li> <li>✓ Renforcer l'enseignement artistique dès le plus jeune âge à travers le <b>Schéma Régional des Enseignements Artistiques</b> et en contractualisant notamment avec l'Education Nationale, développer les pratiques amateurs et les outils d'accès des jeunes publics à la culture et au spectacle vivant: <b>pass culture jeunes</b>, mise en place d'un dispositif « lycéens au théâtre », lieu(x) ressource(s) sur la création et la recherche jeunes publics</li> <li>✓ Favoriser l'accessibilité des équipements culturels (mobilité, accès transports en commun, modes de transports doux, signalétique ...) par un travail avec les autorités de transports et les services des communes d'implantation concernés.</li> </ul>
Meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Région Nord Pas de Calais</b> : Coordination des dispositifs CLEA</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre et types de pass mis en œuvre</li> <li>✓ % de lieux disposant de médiateurs culturels</li> <li>✓ Evolution du % des jeunes publics dans la fréquentation des lieux</li> <li>✓ Nombre de contractualisations avec les Autorités d'Organisation de Transports</li> </ul>

# Axe 1 : Démocratisation culturelle

## Action n°3 : Poursuivre et renforcer la conquête des publics éloignés ou empêchés

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la conquête des publics éloignés ou empêchés</li> <li>✓ Garantir les droits culturels des populations et l'accès à la culture et au spectacle vivant pour tous</li> <li>✓ Favoriser au sein des équipements culturels l'accueil de populations d'origines diverses et les échanges intergénérationnels de façon à éviter toute « ségrégation » socio-spatiale dans l'accès à la culture et au spectacle vivant</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la vision et le travail sur les publics via la <b>concertation</b> avec tous les acteurs concernés sur le territoire: communes d'implantation, acteurs sociaux, responsables des politiques de la ville, développeurs économiques, acteurs de la formation, réseaux d'éducation populaire, tissu associatif, artistes ...</li> <li>✓ Favoriser l'<b>accès au spectacle vivant des publics « éloignés ou empêchés »</b> (personnes en situation de handicap physique ou social, etc.) à travers, d'une part, les cahiers des charges et <b>contrats d'objectifs</b> et d'autre part, l'équipement spécifique de certaines salles</li> <li>✓ Mettre en place des <b>résidences de création et des artistes associés</b> au sein de territoires ou quartiers éloignés et prioritaires pour engager un travail de fond et de <b>long terme</b> sur le développement des publics</li> <li>✓ Mettre en place une <b>charte régionale de développement</b> culturel à destination des publics éloignés ou empêchés</li> <li>✓ Lancer des <b>projets expérimentaux</b> de territoire via les « <b>laboratoires artistiques de territoire</b> »</li> <li>✓ Lancer des <b>appels à projets en matière d'actions innovantes de médiation</b></li> </ul>
Meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Grenoble</b> : Mise en place d'un pass culture pour les populations des « quartiers en difficulté »</li> <li>✓ <b>Ville de Poitiers</b> : Rubrique « Culture dans les quartiers » sur le site Internet de la Ville</li> <li>✓ <b>Ville de Lyon</b> : Charte de coopération culturelle signée par tous les équipements culturels</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombres de signataires de la charte régionale de développement culturel</li> <li>✓ Volets développement des publics empêchés des contrats d'objectifs des salles</li> <li>✓ Evolution de la fréquentation des salles</li> <li>✓ Nombre de projets expérimentaux lancés via appels à projets</li> </ul>

# Axe 1 : Démocratisation culturelle

## Action n°4 : Favoriser l'équilibre des disciplines et des esthétiques et les expérimentations pour toucher de nouveaux publics

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Garantir le bon équilibre entre les disciplines artistiques et favoriser le décroisement entre disciplines</li> <li>✓ Etre attentif aux pratiques et usages culturels émergents</li> <li>✓ Encourager les nouveaux modes d'expressions culturelles (cultures urbaines, nouveaux usages numériques, expressions contemporaines...)</li> <li>✓ Encourager les pratiques amateurs</li> <li>✓ « Rajeunir » l'offre culturelle</li> <li>✓ Prendre la mesure de la révolution numérique dans les pratiques culturelles.</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etudier la faisabilité d'un lieu fléché sur les pratiques amateurs des « jeunes » (type friche du spectacle vivant » où les populations pourraient tester de nouveaux usages et pratiques (cultures urbaines, culture numérique...)</li> <li>✓ Encourager la création et la diffusion régulière sur des disciplines qui semblent rencontrer de plus en plus de public à la Réunion ( arts de la rue, cirque, danse...)</li> <li>✓ Dédier un lieu ressource sur la création et la diffusion de spectacle vivant numérique</li> </ul>
Meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Friche « Akwaba » à Châteauneuf de Gadagne (près d'Avignon)</b> : « Zone d'Utopie Potentielle », la friche constitue une coopérative d'artistes en devenir, un espace dédié aux pratiques amateurs et professionnelles permettant le croisement de plusieurs disciplines s. Akwaba essaie de décroiser les pratiques artistiques en proposant une programmation éclectique et transversale.</li> <li>✓ <b>« Confort moderne » à Poitiers</b></li> <li>✓ <b>« Le 102 » à Grenoble</b> : est un espace autogéré, fonctionnant sans subvention, occupant des locaux appartenant à la Ville de Grenoble. Depuis 1983 des associations y organisent concerts, séances de cinéma expérimental, expositions, théâtre, danse, rencontres, débats... avec pour but de faire découvrir autre chose, autrement.</li> <li>✓ <b>Collectif 12 - Friche « André Malraux » à Mantes La Jolie</b> : Fondé à la fin 90 par un collectif d'artistes, impliqué les "nouveaux territoires de l'art", le Collectif 12 est un lieu de fabrique pluridisciplinaire, attaché à soutenir une création contemporaine exigeante. Implanté dans d'anciens locaux industriels réhabilités, il défend un projet artistique en prise avec les réalités sociales et politiques, locales ou globales. Il est attentif à toutes les pratiques artistiques, des plus informelles aux plus élaborées. Les artistes qui l'animent aujourd'hui sont actifs principalement dans le spectacle vivant.</li> </ul>



## Axe 2 : Ancrage et maillage territoriaux - Rappel des constats

- Des équipements concentrés sur le Nord, l'Ouest et le Sud, des salles dans les Hauts, le Sud Est transformées en « coquilles vides » au fil du temps
- Une irrigation des territoires insuffisante
- Un travail en réseau des salles insuffisant à l'échelle des micro-régions, une mutualisation des salles à encourager
- Un risque d'inflation d'équipements qui pose la question du fonctionnement de ceux-ci
- Un enjeu de soutien aux communes dans la gestion de leurs équipements
- L'émergence d'un nouveau réseau de lieux privés de diffusion de proximité : les cafés culture



## Axe 2 : Ancrage et maillage territoriaux - Priorités

- **Action 1 :** Remobiliser les salles sur leurs objectifs d’ancrage territorial, redéfinir les cahiers des charges des salles en fonction de leur mission, vocation, typologies et territoire d’implantation
  
- **Action 2 :** Développer des réseaux par discipline et par micro-régions pour mieux irriguer le territoire
  
- **Action 3 :** Accompagner les communes et leurs groupements qui le souhaitent dans la redéfinition de leur projet de salles et leurs nouveaux projets
  
- **Action 4 :** Mesurer systématiquement les impacts des salles sur leur territoire d’implantation



## Axe 2 : Ancrage et maillage territoriaux

### Action n°1 : Redéfinir le cahier des charges et les contrats d'objectifs des salles en fonction de leurs missions, vocations, typologies et territoires d'implantation

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Remobiliser les salles et lieux de diffusion sur leur objectif d'ancrage territorial</li> <li>✓ Clarifier les missions et le positionnement de chaque salle au sein du schéma directeur</li> <li>✓ Instaurer un équilibre et une complémentarité entre différents types de lieux et salles sur le territoire</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réaffirmer la nécessité d'ancrage territorial des lieux à l'occasion de nouvelles contractualisations (en intégrant dans chaque convention un diagnostic du territoire et les objectifs en matière d'ancrage territorial fixés à la salle)</li> <li>✓ Redéfinir les projets artistiques culturels, les missions principales et les priorités de chaque lieu à travers les futurs conventionnements avec les financeurs publics :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• lieu à vocation de centre de ressources/ de création/ de diffusion / de formation/d'expérimentation</li> <li>• membre de réseau territorial</li> <li>• membre de réseau disciplinaire</li> <li>• équipes ressources création</li> </ul> </li> <li>✓ Clarifier et hiérarchiser la vocation des différentes salles : salle à vocation nationale ou internationale, salle à vocation régionale, salle à vocation micro-régionale, salle de proximité</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mesure de l'impact territorial des salles (emplois créés, inclusion sociale, travail sur les publics...)</li> <li>✓ Mutualisations territoriales accomplies</li> </ul>



## Axe 2 : Ancrage et maillage territoriaux

### Mise en place de réseaux par discipline

#### Missions

##### des réseaux « discipline »

- ✓ Développement et structuration de la discipline au niveau régional
- ✓ Harmonisation de la programmation
- ✓ Centre de ressources dans la discipline concernée
- ✓ Initiateur de mutualisations entre acteurs/activités de la discipline en particulier sur la question de la diffusion

#### Compétences clefs

##### des réseaux « discipline »

- ✓ Expertise artistique, technique et de gestion
- ✓ Excellente connaissance des enjeux actuels et des mutations de la discipline
- ✓ Capacité de coordination, harmonisation, mutualisation, fédération entre acteurs de la même discipline
- ✓ Maîtrise des enjeux de « création » et « diffusion » dans la discipline
- ✓ Capacité de mobilisation de réseaux existants et développement de réseaux locaux, nationaux et internationaux

## Axe 2 : Ancrage et maillage territoriaux

### Action n°2 : Développer les réseaux par micro-régions pour irriguer le territoire

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Irriguer et accompagner les « petites salles » par l'expertise et l'offre des grandes salles</li> <li>✓ Inciter à la mise en place de maillages et mutualisations territoriales « vertueuses »</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir des réseaux ayant pour fonction d'animer un réseau de salles sur un territoire cohérent et pertinent partagé</li> <li>✓ Encourager la mise en réseau des salles à l'échelle des micro-régions en « primant » les dispositifs de mutualisation vertueux via un <b>bonus régional à la mutualisation</b></li> <li>✓ Encourager le <b>regroupement des scènes dans une entité commune (Les Scènes de l'Ouest ? Les Scènes de l'Est ?)</b></li> </ul>
Meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>TCO</b> : Dispositif Bekali</li> <li>✓ <b>Région Alsace</b> : Dispositif mutualisé des Régionales (aide à la diffusion)</li> <li>✓ <b>Région Aquitaine</b> : mise en place des Centres de ressources territoriaux par disciplines (qui ont été arrêtés faute de moyens alloués)</li> <li>✓ <b>Région Centre</b> : PACT (projet artistique et culturel de territoire), contrat d'émergence et de développement, Festival Excentrique (diffusion artistique dans des lieux insolites avec participation de la population au processus artistique et de diffusion).</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de réseaux mises en place</li> <li>✓ Nombre de structures fédérées dans le cadre du dispositif «réseaux »</li> <li>✓ Nombre de dispositifs/initiatives collectives mises en place</li> </ul>



## Axe 2 : Ancrage et maillage territoriaux

### Développement de réseaux « irrigation territoriale »

#### Missions

##### des réseaux « irrigation territoriale »

- ✓ Réduction des déséquilibres territoriaux via une coordination micro-régionale
- ✓ Aide, conseil et expertise en matière de programmation, diffusion, médiation
- ✓ Mise en place, structuration et animation de mutualisations « vertueuses »
- ✓ Aide à la communication entre structures d'un même « pôle » territorial

#### Compétences clefs

##### des réseaux « irrigation territoriale »

- ✓ Capacité de coordination et d'animation
- ✓ Capacité à organiser la diffusion hors les murs
- ✓ Bonne connaissance des problématiques des salles
- ✓ Capacité de mobiliser des réseaux de partenaires
- ✓ Bonne compréhension des dernières mutations, innovations susceptibles d'être mises en place sur les territoires
- ✓ Légitimité reconnue dans l'éco-système micro-régional

## Axe 2 : Ancrage et maillage territoriaux

### Action n° 3 : Accompagner les communes et leurs groupements dans la définition de leurs projets de salle et leurs nouveaux projets

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser l'échelon primordial des communes aux nouveaux enjeux de la culture et du spectacle vivant</li> <li>✓ Partager avec les communes et leurs groupements la vision du schéma des salles et lieux de création et de diffusion</li> <li>✓ Accompagner les communes gestionnaires de lieux dans la conduite des projets</li> <li>✓ Professionnaliser le personnel des communes affecté à la direction des lieux</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Animer une réflexion transverse avec les communes gestionnaires de salles et lieux de diffusion à l'échelle des Elus et des techniciens</li> <li>✓ Accompagner les communes et leurs groupements dans la définition de nouveaux projets ou la redéfinition des missions de certains lieux</li> <li>✓ Inciter les communes et leurs groupements à la mutualisation et au maillage territorial des salles et des lieux, et au-delà à l'élaboration de pactes de territoire</li> </ul>
Meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Dispositif Bekali / TCO</b></li> <li>✓ <b>Région Poitou-Charentes</b> : Association APMAC (pour le prêt de matériel d'animations culturelles) financée par le Conseil Régional apportant un soutien technique, conseil en scénographie, inventaire des salles de la région, avis sur la création ou non de nouveaux équipements, gestion, maintenance, renouvellement du parc matériel dédiés aux associations ou structures culturelles (rurales ou isolées notamment).</li> <li>✓ <b>Région Alsace</b> : Agence Culturelle d'Alsace via le parc scénique</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de réunions de formation / sensibilisation collectives organisées par le pilote du Schéma avec les communes et leurs groupements</li> <li>✓ Nombre de communes et groupements faisant appel à l'assistance du pilote</li> <li>✓ Nombre de projets accompagnés par le pilote</li> </ul>



## Axe 2 : Ancrage et maillage territoriaux

### Action n° 4 : Mesurer l'ancrage territorial des salles sur leur territoire d'implantation

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mieux valoriser l'impact des salles sur le développement territorial</li> <li>✓ Sensibiliser les décideurs aux impacts très larges des équipements culturels sur un territoire</li> <li>✓ Appréhender le rôle du spectacle vivant et de la culture au cœur du projet de société et d'aménagement du territoire</li> </ul>
<b>Actions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conduire une étude d'impact des salles et lieux de création et de diffusion sur l'Ile</li> <li>✓ Démontrer les impacts positifs en matière de développement culturel, développement social, développement territorial, développement économique, développement durable du spectacle vivant sur le territoire</li> </ul>
<b>Meilleures pratiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etude d'impact du Festival d'Avignon</li> <li>✓ Etude d'impact de l'Opéra de Lyon</li> <li>✓ Etude d'impact du Festival International du Film d'Annecy</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'études d'impacts lancées</li> </ul>



## Axe 3 : Création - Rappel des constats

- Une création réunionnaise qui fait encore trop peu rayonner son identité à l'extérieur de l'île
- Un vivier de talents qui doivent se confronter à la scène nationale et internationale
- Une exigence et sélectivité à maintenir sur la création
- 1 seul lieu entièrement dédié à la Création (La Fabrik)
- Des budgets artistiques des salles de plus en plus rognés du fait des difficultés budgétaires
- Une absence de référentiel commun sur les dispositifs d'accompagnement de la création
- Des accompagnements et dispositifs de soutien à la création à renforcer
- Un futur lieu fléché sur la création pluridisciplinaire : La Cité des Arts



## Axe 3 : Création - Priorités

Axe 3

Création  
artistique

51

- Action 1 : Alimenter et renouveler le vivier de «talents »
  
- Action 2 : Définir un référentiel et un processus communs à tous sur les dispositifs d'accompagnement à la création, mieux repérer, sélectionner et accompagner la création
  
- Action 3 : Consolider des équipes - ressources sur la création et irriguer la création sur les territoires
  
- Action 4 : Promouvoir et valoriser la création et la scène réunionnaises et encourager sa diffusion hors de l'île
  
- Action 5 : Inscrire le spectacle vivant réunionnais dans le monde contemporain, la culture numérique et l'hybridation

## Axe 3 : Création

### Action n° 1 : Alimenter et renouveler le vivier de talents

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer les formations initiales, supérieures et continues dans le domaine du spectacle vivant pour générer et professionnaliser les talents de demain</li> <li>✓ Donner aux artistes locaux des moyens de créer sur le territoire et attirer des artistes extérieurs en résidence</li> <li>✓ Permettre aux artistes locaux de s'ouvrir et de se confronter à la scène nationale et internationale</li> <li>✓ Renforcer le soutien aux artistes à travers la commande publique</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Encourager la création de formations en lien avec le spectacle vivant, au sein des écoles d'enseignement supérieur, <b>incubateurs de talents</b></li> <li>✓ Mettre en place des <b>bourses à la mobilité internationale</b> permettant, d'une part, aux artistes locaux de se confronter à la scène internationale et, d'autre part, aux artistes internationaux de créer sur le territoire de la Réunion</li> <li>✓ Développer l'<b>offre de résidences, de lieux de création et d'accompagnement à destination des artistes et talents</b> au sein du réseau des salles.</li> <li>✓ Alimenter les artistes et talents émergents du spectacle vivant via la <b>commande publique</b>.</li> </ul>
Meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Région Aquitaine, Région Champagne Ardenne</b> : Aides à la mobilité des artistes et créateurs</li> <li>✓ Bat La Lang - Centre Dramatique de l'Océan Indien : développement des écritures contemporaines et résidences longues d'auteurs</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de bourses à la mobilité attribuées (artistes locaux + artistes internationaux)</li> <li>✓ Nombre de résidences d'artistes</li> <li>✓ Nombre de signataires de la charte d'accompagnement à la création</li> <li>✓ Montant de chiffre d'affaires destiné au spectacle vivant généré par la commande publique</li> </ul>

## Axe 3 : Création

### Action n°2 : Définir un référentiel et un processus communs sur les dispositifs d'accompagnement à la création

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'inscrire dans les dispositifs de la future loi relative à la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques</li> <li>✓ Partager un vocabulaire et un référentiel communs à tous pour les salles et lieux de diffusion</li> <li>✓ Eriger la sélectivité comme facteur d'amélioration de l'accompagnement à la création</li> </ul>
<b>Actions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Redéfinir le <b>glossaire et le référentiels communs</b> sur les notions de résidences, d'accompagnement à la création, de co-productions, de co-réalisations...</li> <li>✓ Définir un <b>processus de sélection régionale de la création</b> collectif en s'appuyant sur des expertises en matière de sélection des projets de création accompagnés</li> <li>✓ Définir la <b>charte d'accompagnement de la création</b> sur le territoire de la Réunion</li> <li>✓ Proposer un accompagnement à valeur ajoutée et global pour la création (accompagnement artistique, mise à disposition de lieux, accompagnement technique, modèle économique et soutien financier, mise en réseaux et aide à la diffusion...)</li> </ul>
<b>Meilleures pratiques</b>	<p><b>Région Languedoc Roussillon</b> : Charte d'accompagnement des œuvres et des équipes artistiques  <b>Région Alsace</b> : Comité technique de la création  <b>Région Aquitaine</b> : via OARA conseillers délégués</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de signataires de la charte d'accompagnement à la création</li> <li>✓ Enquête annuelle de satisfaction auprès des artistes / créateurs bénéficiaires des services d'accompagnement à la création</li> </ul>

## Axe 3 : Création

### Action n°3 : Consolider les équipes - ressources sur la création et irriguer la création sur les territoires

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'appuyer sur les équipes professionnelles centres de ressources en matière d'accompagnement de la création</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Confirmer le rôle d'équipes professionnelles dans leur fonction de « <b>ressources de la création</b> » ayant pour mission d'irriguer le territoire en matière de création et d'apporter leurs compétences expertes en matière de soutien à la création auprès des équipes artistiques et/ou des lieux.</li> <li>✓ Etudier la <b>faisabilité d'implantation de nouvelles résidences de création</b> dans des lieux « disponibles » :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux municipaux en quête de projets</li> <li>• Lycées, lieux de formation (CRR)</li> </ul> </li> <li>✓ Encourager et expérimenter de <b>nouvelles formes participatives de création</b> sur les territoires pour et par les habitants (laboratoires artistiques de territoire).</li> <li>✓ Mettre en place <b>des artistes associés</b> dans certaines salles/lieux</li> <li>✓ Favoriser des installations dans des <b>lieux « insolites »</b> : crèches, hôpitaux, chez l'habitant, sur la place publique, dans des restaurants ...</li> </ul>
Meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Région Aquitaine</b> : dispositifs des Pôles de ressources (abandonnés) et laboratoire artistique de territoire (scène conventionnée Le Carré - Les Colonnes)</li> <li>✓ <b>Région Centre</b> : Festival Excentrique (résidences de territoire)</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'équipes - ressources sur la création</li> <li>✓ Nombre de résidences de création hors salles</li> <li>✓ Nombre d'artistes associés</li> </ul>



## Axe 3 : Création

### Mise en place des équipes - ressources en matière d'accompagnement à la création

#### Missions des équipes- ressources « création »

- ✓ Mise en place de la charte d'accompagnement à la création dont ils sont signataires
- ✓ Identification des besoins et attentes des créateurs
- ✓ Participation aux processus de sélection des créateurs en résidences (comité d'agrément et d'experts)
- ✓ Structuration de la création sur l'ensemble du territoire et allocations des ressources (espaces, équipes, budget)
- ✓ Accompagnement et suivi des créateurs sélectionnés par des équipes dédiées (qui interviennent dans et hors les murs)

#### Compétences clefs des équipes - ressources « création »

- ✓ Expertise artistique
- ✓ Capacité d'accompagnement technique, artistique, financier
- ✓ Capacité à la mise en réseaux professionnels

## Axe 3 : Création

### Action n° 4 : Promouvoir et valoriser la création et la scène réunionnaises et encourager sa diffusion hors de l'île

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire connaître les artistes et la scène réunionnaise hors de l'île et à l'étranger, en privilégiant l'axe Sud / Sud</li> <li>✓ Promouvoir collectivement les talents et l'identité de la scène réunionnaise</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elargir et renforcer les <b>dispositifs de soutien à l'export</b> (frais d'approche, billets d'avions, traduction des spectacles....)</li> <li>✓ Soutenir la présence de la scène réunionnaise sur des événements majeurs</li> <li>✓ Organiser la <b>promotion collective de la scène réunionnaise</b> auprès des réseaux de prescripteurs-cibles (Instituts Français, ONDA, Fédérations, etc...) et de programmateurs</li> <li>✓ Mettre en place des <b>accords de diffusion interrégionale</b> avec des réseaux regroupant des régions françaises à travers des accords institutionnels</li> <li>✓ Promouvoir la scène réunionnaise auprès <b>des media locaux et de la presse spécialisée</b> métropolitaine et internationale             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture renforcée dans les media locaux (notamment via le réseau des radios libres)</li> <li>• Invitation de délégations de journalistes de la presse spécialisée à La Réunion</li> </ul> </li> <li>✓ Valoriser la scène réunionnaise à travers un <b>site portail Internet culturel</b> connecté aux grands sites de promotion économique et touristique de l'île (ex. site WE'RE.UNION)</li> </ul>
Meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Charte de diffusion interrégionale rassemblant 4 régions</b> (Aquitaine, Normandie, Languedoc-Roussillon et Ile de France) et l'Onda.</li> <li>✓ <b>Ecosse</b> : Opération « Made-in-Scotland » à l'occasion du Festival Fringe d'Edimbourg</li> <li>✓ <b>Espagne</b>: Portail « Spain is culture »</li> <li>✓ <b>Régions du Grand Est</b> : dispositif « Quint'Est » de diffusion transrégionale entre la Franche-Comté, l'Alsace, la Bourgogne, la Champagne Ardenne et la Lorraine qui va par ailleurs lancer une coopérative de production</li> <li>✓ <b>Région de l'Ouest</b> : Rencontres à l'Ouest regroupant 5 Régions (Bretagne, Centre, Limousin, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)</li> <li>✓ partenariats : Théâtres Départementaux et Centre National de la Danse / CDOI et Centre Dramatique de Colmar/ Bato Fou et Centre Musical Barbara-Fleury Goutte d'Or (Paris)</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de participations à des événements majeurs du spectacle vivant hors de l'île</li> <li>✓ Nombre d'accords inter-régionaux</li> <li>✓ Nombre d'articles dans la presse spécialisée spectacle vivant</li> <li>✓ Chiffre d'affaires généré par l' »export » de spectacles hors de l'île</li> <li>✓ Fréquentation du futur site Internet culturel</li> </ul>

## Axe 3 : Création

### Action n° 5 : Inscrire le spectacle vivant réunionnais dans le monde contemporain, la culture numérique, l'hybridation

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prendre la mesure de l'impact du numérique sur la culture et le spectacle vivant</li> <li>✓ Encourager les nouvelles expressions de la création contemporaine</li> <li>✓ Favoriser l'hybridation des disciplines pour développer une offre de création plus riche</li> <li>✓ Utiliser les NTIC et le numérique comme un nouvel outil de création, de diffusion et de mise en réseau</li> </ul>
<b>Actions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser les artistes et lieux de création/diffusion au potentiel de la création numérique (invitations de spécialistes, formation...)</li> <li>✓ Encourager les rencontres entre acteurs du spectacle vivant et du numérique (arts numériques, pôle numérique de La Réunion...)</li> <li>✓ Expérimenter les nouvelles pratiques ou usages culturels numériques (captation / diffusion / laboratoires d'usages) au sein de quelques lieux/salles « pilotes » et à destination, en priorité, des territoires ruraux et des Hauts.</li> <li>✓ Encourager la numérisation du patrimoine immatériel constitué par le spectacle vivant réunionnais (appels à projets)</li> <li>✓ Dédier un lieu « centre de ressources » sur la thématique spectacle vivant / numérique</li> </ul>
<b>Meilleures pratiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réseau des opéras en Espagne : portail numérique des salles</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de rencontres réalisées entre les acteurs du spectacle vivant et les acteurs du numérique</li> <li>✓ Nombre d'appels à projet en lien avec la thématique spectacle vivant / numérique (diffusion, numérisation, création...)</li> <li>✓ Fréquentation du lieu « centre de ressources » du numérique</li> </ul>



## Axe 4 : Ressources - Rappel des constats

- Une salle sur 2 sans médiateur et sans chargé de communication, le recours à un volant d'intermittents pour plus d'une salle sur trois
- Des besoins importants en matière de professionnalisation des personnels et de nouvelles compétences (moyenne de 0,46 % de budget dédié à la formation sur le budget total de la masse salariale)
- Un financement public du spectacle vivant à la Réunion (Etat + Collectivités hors communes) inférieur à la moyenne des régions françaises
- Un tiers des équipements en mode de gestion contraignant (régie)
- Des budgets en baisse pour un grand nombre de structures, un autofinancement moyen de 25,4% des salles
- Quelques structures en péril financier, des difficultés de trésorerie pour l'ensemble des salles
- Une contractualisation annuelle pour la plupart des salles qui induit un « pilotage à vue »
- Un Plan de Relance Régional qui a répondu à des besoins en matière d'investissements



## Axe 4 : Ressources - Priorités

Axe 4

Ressources

- Action n° 1 : Accélérer la professionnalisation de la filière
- Action n° 2 : Rechercher une optimisation des ressources via les mutualisations
- Action n° 3 : Expérimenter de nouveaux modèles économiques hybrides et mobiliser de nouvelles sources de financements
- Action n° 4 : Encourager les passerelles avec d'autres secteurs/filières
- Action n° 5 : Consolider prioritairement les lieux existants plutôt qu'encourager une inflation de nouveaux lieux

## Axe 4 : Ressources

### Action n° 1 : Accélérer la professionnalisation de la filière

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer les compétences et expertises des personnels</li> <li>✓ Former les personnels des municipalités affectés à la direction et à la gestion d'équipements culturels</li> <li>✓ Anticiper les nouveaux besoins de compétence de la filière</li> <li>✓ Accompagner les acteurs du spectacle vivant dans les mutations profondes traversées par la filière</li> </ul>
<b>Actions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Relancer le <b>groupe Emploi/formation</b> mis en place par la DACOI avec la Fédération du spectacle vivant et tous les acteurs de la filière</li> <li>✓ Mettre en place une <b>Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences</b> à l'échelle de la filière du spectacle vivant</li> <li>✓ Renforcer l'<b>appareil de formation initiale et continue</b> permettant de professionnaliser les acteurs de la filière</li> <li>✓ Renforcer les compétences artistiques, techniques et gestionnaires des salles (formations AFDAS, CNFPT)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Progression du % des budgets de formation des salles</li> <li>✓ Mise en place de plans de formation au sein des salles</li> <li>✓ Nombre de formations ad hoc mises en place</li> </ul>

## Axe 4 : Ressources

### Action n° 2 : Optimiser les ressources via la mutualisation

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mutualiser des ressources pour optimiser les coûts de fonctionnement des salles</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etudier la possibilité de <b>mutualisation de compétences</b> pour plusieurs salles et sur une même micro-région (ex. mise en place de groupements d'employeurs, mise en place de chargés de communication ou de chargés de médiation partagés à l'échelle d'un bassin d'emploi)</li> <li>✓ Etudier la faisabilité d'un <b>groupement d'achats</b> à l'échelle de la filière (matériel technique, billets d'avions, etc...)</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi des opérations de mutualisation</li> <li>✓ Mesure des gains obtenus via la mutualisation</li> </ul>

## Axe 4 : Ressources

### Action n°3 : Expérimenter de nouveaux modèles économiques, mobiliser de nouvelles sources de financement

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer des modèles économiques durables pour les salles</li> <li>✓ Pallier la baisse inéluctable des fonds publics</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer les compétences des équipes de direction des salles</li> <li>✓ Etudier de nouvelles formes juridiques permettant d'optimiser les financements croisés</li> <li>✓ Mettre en place une cellule mutualisée «Mécénat, levée de fonds », chargée d'identifier et d'approcher des mécènes potentiels pour la filière à La Réunion ou à l'extérieur</li> <li>✓ Renforcer le partenariat entre la Fédération du spectacle vivant et l'AGILE, de façon à identifier les programmes européens ou internationaux dans lesquels les salles pourraient s'inscrire (veille des appels à projets, nouvelle programmation des fonds 2014-2020, Creative Europe...)</li> <li>✓ Etudier la faisabilité de nouveaux dispositifs pour sécuriser la filière dans ses modèles économiques, à l'instar de la filière des entreprises solidaires et sociales (mise en place de coopératives culturelles, création de fonds de financement dédiés, de fonds de mutualisation des risques à l'instar du théâtre privé, avance de trésorerie pour le versement des fonds européens, fonds d'accompagnement au changement et au soutien les projets innovants de la filière, volet artistique de la continuité territoriale, fonds social pour des politiques tarifaires adaptées).</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Progression des recettes propres</li> <li>✓ Progression du taux d'autofinancement des salles</li> <li>✓ Fonds de mécénat mobilisés</li> <li>✓ Financements européens et internationaux mobilisés</li> </ul>

## Axe 4 : Ressources

### Action n° 4 : Encourager les passerelles avec d'autres secteurs/filières d'activités

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Décloisonner le monde de la culture et du spectacle vivant</li> <li>✓ Fertiliser la filière par l'ouverture à d'autres acteurs</li> <li>✓ S'inspirer de modèles de développement expérimentés dans des secteurs aux problématiques similaires (l'économie solidaire et sociale par exemple)</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer les liens avec le <b>monde des entreprises</b> (mécénat, filière numérique, prestataires....)</li> <li>✓ Développer les liens avec les <b>acteurs du tourisme</b> sur des chantiers croisés (promotion, communication mobilité des publics, transport...)</li> <li>✓ Développer les liens avec les <b>acteurs de l'économie solidaire et sociale</b></li> <li>✓ Développer les liens avec les acteurs des <b>politiques de la Ville et du développement social</b></li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contractualisations et partenariats établis</li> <li>✓ Opérations communes menées</li> </ul>

## Axe 4 : Ressources

### Action n°5 : Consolider prioritairement les lieux existants plutôt qu'encourager une inflation de nouveaux lieux

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Consolider les lieux existants à travers la meilleure définition de leur projet (cahier des charges) la professionnalisation de leurs équipes, un meilleur fonctionnement de leurs équipements</li> <li>✓ Eviter l'inflation de nouveaux lieux qui conduit à l'inflation de budgets d'investissement et de fonctionnement</li> </ul>
<b>Actions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser la consolidation des équipements existants et la mutualisation des lieux par rapport à la construction de nouveaux équipements</li> <li>✓ Consolider les lieux en retravaillant en priorité leur projet (cahier des charges) qui doit primer avant toute réflexion d'investissement ou de fonctionnement (allocation d'un budget investissement ou fonctionnement qui découlera nécessairement de la qualité du projet.)</li> <li>✓ Subordonner l'aide à la création de nouveaux lieux à l'inscription dans la logique du schéma directeur des salles : toute demande de subvention pour une future création de nouveau lieu devra être justifiée et argumentée dans le cadre d'une lecture territoriale à l'échelle du schéma régional</li> <li>✓ Prévoir dans le cadre des programmes opérationnels 2014-2020, la possibilité d'accompagner le financement des investissements, en fléchant en particulier les programmes visant à l'amélioration de la fonctionnalité des lieux existants et en direction des lieux et actions prioritaires du schéma (ex : lieu(x) dédié(s) à la création, lieu(x) d'expérimentation de création dans les Hauts, rééquilibrage à l'Est et dans les Hauts, lieu(x) de type friche du spectacle vivant, lieu(x) dédié(s) au numérique, espace(s) dédié(s) à la création et à la recherche jeunes publics...</li> </ul>
<b>Meilleures pratiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi budgétaire, Vlaams Theater Institute for the Performing Arts Flandres Belgique : Tableaux de bord d'évolution des subventions aux différentes compagnies et lieux de la scène flamande</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi de l'évolution des budgets globaux dédiés aux lieux et aux salles</li> <li>✓ Observatoire de l'évolution des budgets d'investissement et de fonctionnement</li> </ul>



## Axe 5 : Gouvernance - Rappel des constats

- Une filière qui se structure à travers la Fédération des Lieux du spectacle vivant
- Une concertation et une gouvernance institutionnelles à renforcer autour de la DACOI de la Région, du Département, des intercommunalités et des communes
- Un échelon communal et intercommunal à mobiliser impérativement
- Un dialogue Fédération/Elus à mettre en place
- Un pacte gagnant/gagnant fédération/financeurs à imaginer
- Une conjoncture favorable aux expérimentations (Laboratoire de l'innovation des politiques publiques, Conseil des Collectivités pour le Développement culturel, Acte 3 de la décentralisation...)
- Des premières initiatives qui vont dans le sens de la mutualisation
- Une volonté de part et d'autre de progresser ensemble



## Axe 5 : Gouvernance - Priorités



- **Action 1 : Renforcer la mobilisation de tous les Elus**
  
- **Action 2 : Formaliser un mode de fonctionnement entre la Fédération et les financeurs**
  
- **Action 3 : Expérimenter et renforcer une nouvelle gouvernance institutionnelle avec l'échelon communal et intercommunal**
  
- **Action 4 : Intégrer les populations usagers aux processus et aux démarches de projets**

## Axe 5 : Gouvernance

### Action n° 1 : Renforcer la mobilisation de tous les Elus

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser en particulier l'échelon communal et intercommunal aux enjeux de développement territorial portés par la culture et le spectacle vivant</li> <li>✓ Au-delà des Elus culture mobiliser les Exécutifs et les décideurs sur la place et le rôle de la culture dans le projet de société réunionnais</li> </ul>
<b>Actions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire prendre en compte les enjeux culturels et les enjeux du spectacle vivant dans le cadre du <b>Conseil des Collectivités pour le Développement culturel</b> organisé sous l'autorité du Préfet</li> <li>✓ Apporter aux communes et à leurs groupements qui le souhaitent une expertise régionale et des services de l'Etat (DACOI) dans la conception, la conduite et l'évaluation de leurs projets en matière de spectacle vivant (voir Axe 2, Action 3)</li> <li>✓ Donner à voir aux Elus culturels et autres décideurs les impacts multiples de la culture sur les territoires (développement culturel, développement économique, développement social, développement urbain...) à travers des actions de communication partagées.</li> <li>✓ Encourager les Elus à fréquenter, voire découvrir les équipements culturels en organisant un moment fort entre public / salles, Elus et autres décideurs de type « la journée du spectacle vivant » à l'instar des journées du patrimoine.</li> <li>✓ Organiser des séances informelles de <b>rencontres régulières</b> entre les Elus et la Fédération du spectacle vivant</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Participation des Elus au conseil des collectivités pour le développement culturel</li> <li>✓ Nombre d'opérations de communication transverses organisées auprès des Elus de la Culture et autres décideurs</li> <li>✓ Nombre de rencontres entre les Elus et décideurs et la Fédération des Lieux du spectacle vivant</li> </ul>

## Axe 5 : Gouvernance

### Action n°2 : Formaliser un mode de fonctionnement entre la Fédération et les financeurs

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Partager avec la Fédération des Lieux du spectacle vivant une vision des grandes priorités à mettre en œuvre</li> <li>✓ Donner les moyens à la Fédération d'avancer sur les chantiers prioritaires</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contractualiser avec la Fédération sur les chantiers prioritaires à travers une <b>convention multipartite</b></li> <li>✓ Mettre en place <b>5/6 groupes de travail</b> sur les thématiques prioritaires (Par exemple : Observatoire/ Emploi/ Financements/Création/Export...) communs à la gouvernance institutionnelle et à la Fédération</li> <li>✓ Organiser des <b>réunions trimestrielles</b> entre la Fédération et la gouvernance institutionnelle</li> <li>✓ Organiser une <b>réunion annuelle</b> de bilan</li> <li>✓ Associer la Fédération à titre consultatif pour toutes les décisions stratégiques et faisabilités de nouveaux dispositifs mis en place sur le spectacle vivant par la gouvernance institutionnelle</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de membres de la Fédération des Lieux du spectacle vivant</li> <li>✓ Nombre d'actions / chantiers structurants mis en place par la Fédération</li> <li>✓ Evolution du budget de la Fédération des Lieux du spectacle vivant</li> <li>✓ Evaluation annuelle des actions de la Fédération et de la qualité du partenariat gouvernance institutionnelle / Fédération</li> </ul>

## Axe 5 : Gouvernance

### Action n° 3 : Expérimenter et renforcer une nouvelle gouvernance institutionnelle avec l'échelon communal et intercommunal

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une expérimentation à conduire de mutualisation des services et expertises de la DACOI et des directions culturelles de la Région et du Département en matière de spectacle Vivant</li> <li>✓ Une concertation à organiser avec les intercommunalités et les communes</li> </ul>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place un <b>pilote expérimental</b> dans le cadre de l'innovation des politiques publiques sur la question des politiques de soutien au spectacle vivant             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation des règlements, des dispositifs et des procédures</li> <li>• Comité d'experts mutualisés</li> <li>• Conventions multi-partenariales et pluri-annuelles.</li> </ul> </li> <li>✓ Animer la <b>concertation</b> entre la DACOI, la Région, et le Département avec les intercommunalités et les communes, à travers notamment le <b>Conseil des Collectivités pour le Développement Culturel</b></li> <li>✓ Initier des <b>chartes communes</b> de développement du spectacle vivant ou « pacte de territoire » à l'échelle des micro-régions</li> <li>✓ Analyser tout nouveau projet de salle ou lieu de spectacle vivant à l'aune du schéma régional et dans le cadre d'une concertation de la gouvernance DACOI / Région / Département</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi de l'évolution du pilote expérimental : nombre de dispositifs / procédures harmonisés, nombre de conventions multi-partenariales et pluri-annuelles.</li> <li>✓ Nombre de réunions de concertation entre la DACOI, la Région, le Département avec les intercommunalités et les communes</li> <li>✓ Nombre de chartes communes mises en place à l'échelle des micro-régions</li> <li>✓ Nombre de nouveaux projets de salle ou lieu nés d'une concertation DACOI / Région / Département</li> </ul>

## Axe 5 : Gouvernance

### Action n° 4 : Intégrer les populations usagers aux processus et aux démarches de projets

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intégrer la consultation des populations et usagers dans les futures démarches de projets mises en place</li> </ul>
<b>Actions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place un module transverse en direction des équipes des salles sur la question des droits culturels et de l'approche des populations</li> <li>✓ Mettre en place, sur la base du volontariat, au sein de chaque salle ou lieu un comité d'usagers</li> <li>✓ Imaginer un comité régional ou micro-régional issu des comités d'usagers de chaque salle pour partager les besoins / attentes des populations</li> <li>✓ Organiser des rencontres programmeurs / directions artistiques / association / populations avant chaque début de saisons</li> <li>✓ Intégrer un panel représentatif des populations de type « focus groupe » dans le cadre des principaux chantiers menés par la Fédération ou la gouvernance institutionnelle sur le spectacle vivant</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de consultations du panel représentatif des populations</li> <li>✓ Nombre de comités d'usagers</li> <li>✓ Nombre de rencontres lieux / population</li> </ul>

## Les chantiers prioritaires à engager dès 2014

Charte de développement culturel pour les publics éloignés ou empêchés

Mise en place des réseaux territoriaux et disciplinaires et des équipes - de ressources de la création

Référentiel partagé de l'accompagnement à la création

Redéfinition du Cahier des Charges des salles

Référentiel commun d'étude des publics

Mise en place d'appels à projets innovants dans les territoires éloignés

Groupe emploi/formation

Accords de diffusions inter-régionaux

Action GPEC/GTEC

Contractualisation avec la Fédération des Lieux de spectacle vivant

Expérimentation de mutualisation des services et expertises DACOI + Région + Département

Sensibilisation des Elus



Mise en œuvre du schéma



# La mise en œuvre du Schéma

## 1. Les modalités de partenariats et d'adhésion au Schéma

- Le Conseil Régional, la DAC OI et le Conseil Général pourraient signer une convention cadre sur la mise en place d'un Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant de La Réunion permettant d'affirmer des objectifs partagés en termes de développement, renforcement, promotion du spectacle vivant à La Réunion.
- Les engagements financiers de chacun seraient précisés dans cette convention, tout comme la durée de mise en place du Schéma, les parties prenantes et leur implication, les modalités d'évaluation partagées, etc.
- Au-delà de la mise en place d'une convention cadre, la mise en place du Schéma nécessitera de nouvelles modalités partenariales et de travail à instaurer entre le Conseil Régional, la DACOI, le Conseil Général, les collectivités et l'ensemble des structures concernées par le Schéma.



## La mise en œuvre du Schéma

- Cette convention cadre devra être le reflet de l'engagement de l'Etat, des Collectivités et de la Fédération du spectacle vivant afin de conduire efficacement les nouvelles politiques culturelles préconisées par le Schéma et de positionner l'ensemble des parties prenantes dans une démarche d'« ingénierie de projets ».
- Les structures concernées par le Schéma et la Fédération du spectacle vivant devront ainsi adhérer au Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant de La Réunion afin de bénéficier des dispositifs préconisés par le Schéma. Cette adhésion garantira :
  - ◆ Une compréhension commune et partagée des enjeux du secteur spectacle vivant à La Réunion
  - ◆ Un engagement des collectivités et structures à déployer les projets et moyens permettant de répondre à ces enjeux
- L'appropriation et l'adhésion au Schéma doit monter en puissance au fil de la collaboration, ce qui pourra notamment se traduire par :
  - ◆ Une animation de la démarche soutenue dans la durée
  - ◆ Une communication du Schéma à organiser auprès des Elus
- Des conventions pluripartites entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, les structures concernées, les collectivités propriétaires des lieux et les collectivités gestionnaires ou partenaires de ces structures devront être élaborées pour formaliser l'adhésion au schéma et ouvrir le droit aux structures à bénéficier des actions proposées par le Schéma.



## La mise en œuvre du Schéma

### 2. L'évaluation du Schéma

- Une évaluation est à prévoir tout au long de la mise en œuvre du Schéma (2014-2020)
- Cette évaluation pourra prendre différentes formes :
  - ◆ Un bilan annuel proposé par le service en charge de la mise en œuvre du Schéma (voir ci-après la question du portage du Schéma)
  - ◆ Un bilan à mi-parcours incluant des réunions de travail avec les collectivités et structures parties prenantes du Schéma

### 3. Le portage du Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant de La Réunion

- 2 hypothèses se dessinent pour le Schéma à La Réunion :
  - ◆ Une équipe dédiée au sein du Conseil Régional (au moins à court terme)
  - ◆ Une agence régionale culturelle qui serait également en charge des schémas régionaux
- L'Hypothèse 1 repose sur la mise en place d'une équipe spécifique au sein du Conseil Régional composée de 2 à 3 personnes en charge du suivi et de l'instruction des actions à mettre en œuvre. Cette équipe devra assurer le lien avec les autres services du Conseil Régional et les partenaires du Schéma.
- En complémentarité, une entité d'évaluation et de suivi de la mise en place du Schéma régional serait probablement à mettre en place.
- Cette hypothèse peut constituer un fonctionnement pérenne ou une étape intermédiaire et transitoire vers l'hypothèse 2.



## La mise en œuvre du Schéma

- > L'hypothèse 2 peut se décliner en 2 sous-hypothèses :
  - ◆ La création d'une Agence régionale de la culture de La Réunion avec un pôle dédié au spectacle vivant
  - ◆ Une Agence régionale du spectacle vivant
- > Les cas existants montrent qu'il est parfois opportun de regrouper plusieurs champs culturels afin d'une part, de mutualiser les moyens et d'autre part, de favoriser les transversalités entre les champs artistiques et culturels et au minimum entre le spectacle vivant et les enseignements artistiques.
- > On observe des réalités différentes concernant les missions, les champs artistiques couverts et les moyens dans les différentes agences régionales existantes : entre 10 et 30 ETP pour les agences régionales du spectacle vivant.
- > Les agences régionales fonctionnent sur la base de financements croisés (l'Etat intervient dans ces organismes, mais de moins en moins), les régions restant majoritaires. Les formes juridiques sont généralement la forme associative et l'EPCC (Etablissement public de coopération culturelle).



## La mise en œuvre du Schéma

### 4. La place de l'expérimentation dans le Schéma

- Ce Schéma est une opportunité unique de favoriser l'expérimentation que ce soit en matière de gouvernance, de portage ou de projets liés au spectacle vivant.
- Une expérimentation de mutualisation des services publics sur la question du spectacle vivant pourrait être imaginée à l'échelle de La Réunion (Région, DAC OI, Département), initiative qui s'inscrirait dans le cadre des expérimentations de l'acte 3 de la décentralisation.
- La dimension expérimentale est également à renforcer en matière de projets pour le spectacle vivant à La Réunion ce qui pourrait préfigurer des bonnes pratiques à transposer sur d'autres territoires outremer ou métropolitains ( ex. : Laboratoire culturel ou artistique à dimension sociale et d'aménagement du territoire).



## Conclusions



## Conclusion

Un schéma construit ensemble pour l'avenir  
et pour un projet de société réunionnaise

- Un projet au service de tous les Réunionnais, qui met la population réunionnaise au cœur des nouvelles politiques publiques de soutien au spectacle vivant
- Une nouvelle ambition pour le spectacle vivant à La Réunion
- Un schéma qui sert plus largement un projet de société réunionnaise et qui contribue au développement culturel, social, territorial et durable de l'île.
- Un projet à construire dans la durée avec tous les acteurs du spectacle vivant, les collectivités et les populations



## Conclusion

### Facteurs clés de succès du schéma

- L'accélération de la conquête des populations et des publics
- La capacité du schéma à contribuer au projet de société réunionnais, notamment dans sa dimension sociale
- L'appropriation du schéma par les communes et leurs regroupements
- La cohésion et l'efficacité de la gouvernance institutionnelle : Région + DACOI + Département + Intercommunalités + Communes
- La qualité de la co-construction avec la Fédération des Lieux du spectacle vivant
- La mobilisation et la capacité d'entraînement et de fédération d'acteurs clés du spectacle vivant réunionnais
- L'accompagnement à la conduite du changement
- La dimension d'expérimentation (mobilisation autour d'1 ou 2 projets réellement innovants)
- La capacité à mobiliser de nouveaux types de financement (Européens, privés...)
- La mise en place de moyens pour la mise en œuvre du schéma, et en particulier de ressources humaines qualifiées



*Le schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant a l'ambition de participer à « garantir l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture »\*, à permettre à « toute personne de disposer du droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté et de jouir des arts »\*\* afin que « la diversité culturelle soit reconnue comme héritage commun de l'humanité et sa sauvegarde considérée comme étant un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine »\*\*\*.*

*\*Préambule de la Constitution de 1946*

*\*\*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948*

*\*\*\*Déclaration Universelle sur la diversité culturelle, Unesco 2001*